



CIIP

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Bulletin No 2 – juin 2015

Édito

Parmi les nombreuses particularités de son système de formation, la Suisse offre aux élèves terminant leur scolarité obligatoire, sur la base de leurs motivations et de leurs capacités et, le plus souvent, sans le passage d'un concours d'entrée, l'accès à divers types de formation de qualité comparable selon leurs objectifs. Elles ouvrent le chemin vers l'exercice d'une profession ou vers des études supérieures, n'exigeant elles non plus, pour la plupart, aucun examen d'entrée.

Pour l'essentiel, c'est sur l'intérêt personnel, ainsi bien sûr que sur les résultats au terme du secondaire I et du processus d'orientation qui s'y déroule, dans le bien nommé cycle d'orientation, que se construit le parcours individuel. Le but déclaré des autorités cantonales et fédérales est d'amener 95 % au moins des jeunes du même âge à obtenir un certificat de fin de scolarité postobligatoire. C'est cet objectif de valorisation optimale des chances que viennent d'ailleurs de rappeler le 18 mai dernier le président de la CDIP et le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) dans une déclaration officielle commune.

Dans le cadre de la formation postobligatoire, un jeune dispose aujourd'hui de bien plus de choix et de passerelles qu'auparavant. Qu'il s'engage dans une formation professionnelle, duale ou à plein-temps ou qu'il poursuive ses études dans une école de culture générale ou de formation gymnasiale, il peut obtenir après trois ou quatre ans un certificat fédéral reconnu ou une maturité, que celle-ci soit professionnelle, spécialisée ou gymnasiale. En cas de difficultés particulières, il peut sinon déjà viser une attestation de formation professionnelle en deux ans, lui donnant accès au marché du travail.

Il existe certes entre les cantons une variation relativement importante des proportions d'élèves s'engageant sur ces diverses voies, du fait de la structure économique régionale et/ou du nombre et de la localisation des types d'établissements de formation. Mais aucune filière n'est fermée à un jeune motivé et toute voie peut conduire à une formation subséquente au niveau des hautes écoles ou de la formation professionnelle supérieure et lui donner l'accès à de hautes qualifications.

L'éventail de ces voies de formation reste toutefois insuffisamment connu. Dans ce contexte élargi, le présent numéro du Bulletin de la CIIP donne à voir l'état de situation des trois types de maturité et plus particulièrement les aménagements récemment réalisés à ce sujet en Suisse romande et au Tessin. Je remercie tous les contributeurs pour leurs précieuses explications et réflexions.

Anne-Catherine Lyon
Conseillère d'État (VD)
Présidente de la CIIP

A la Une

p. 2

Sous la loupe

p. 3

Maturités: trois voies d'accès au tertiaire

- L'organisation du degré secondaire II en Suisse et ses trois types de maturités p. 3
- La maturité professionnelle p. 7
- La maturité spécialisée p. 12
- La maturité spécialisée au Tessin p. 15
- La maturité gymnasiale p. 17
- Le scuole di maturità nel canton Ticino p. 22

Du côté de la Documentation

p. 24

- Informations et données sur l'Espace romand de la formation

Parole aux partenaires

p. 25

- Enseignants (SER) p. 26

Agenda

p. 28

Prochain numéro

- Le Bulletin no 3 sera consacré à la transition secondaire I – secondaire II



La vice-présidente de la CDIP est romande

Lors de son assemblée plénière du 26 mars, la CDIP a porté à sa vice-présidence la Ministre jurassienne Elisabeth Baume-Schneider, en remplacement de la Conseillère d'État zurichoise Regina Aeppli. Mme Baume-Schneider exercera ce mandat jusqu'à fin 2015.

Le nouveau directeur de l'IRDP est engagé

Dans sa séance du 12 mars 2015, l'Assemblée plénière de la CIIP a décidé de l'engagement du nouveau directeur de l'IRDP, suite au départ en retraite de M. Matthis Behrens à fin 2014.

Actuel vice-recteur de la HEP-BEJUNE en charge de la recherche et des ressources documentaires, **M. Bernard WENTZEL** prendra ses nouvelles fonctions à la tête de l'IRDP à Neuchâtel à la prochaine rentrée scolaire.

Les tableaux de planification des moyens d'enseignement (MER) sont à jour

Comme chaque année, les tableaux indiquant, d'une part, les échéances de réalisation des projets de moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et, d'autre part, les années d'introduction des MER disponibles dans chacun des cantons ont été mis à jour au premier juin.

Cartes d'identités MER sur site CIIP

Chaque collection ou respectivement chaque moyen d'enseignement romand actuel fait l'objet d'une description sous forme de « carte d'identité ». Ces [présentations](#) sont faites de manière arborescente par discipline et par cycle d'enseignement.

Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation

Les documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation pour l'année 2014 sont publiés et accessibles en ligne sur www.irdp.ch

ADOR, nouveau site romand pour l'orientation des adultes

Baptisé ADOR (Analyse de la Demande d'ORientation), ce nouvel outil, disponible sur Internet, a été créé par la conférence latine de l'orientation (CLOR). Par un questionnaire débouchant sur un rapport personnalisé, il permet d'établir un profil de la demande et offre la possibilité de demander un rendez-vous en ligne. ADOR aide les adultes à mieux percevoir leurs besoins en matière d'information ainsi que d'orientation professionnelle et de carrière. L'outil est aussi utile à l'institution, qui pourra mieux cibler ses prestations et gérer plus facilement le flux des demandes.

Nouveaux moyens d'enseignement romands

* **Scolarité obligatoire:**

- English in Mind 9^e
- Der grüne Max 6^e
- Français - Grammaire – Texte et Langue – Aide-mémoire, savoirs grammaticaux et ressources théoriques pour les élèves du cycle 2
- Géographie 6^e, fichiers et manuels élèves pour les cantons de Genève et du Jura

* **Formation professionnelle (détails sur www.cataropro.ch):**

Sortis depuis la rentrée 2014:

- AFP: Alpha +- CD Visuels panoramiques 2
- Bâtiment: Carreleurs - Calcul professionnel - 2^e année - Entreprise et environnement
- Commerce: Économie & Société
- Technique: OMA - Opérateur de machines automatisées - Connaissances professionnelles - Tome 3

En cours de réalisation et disponibles à la rentrée 2015:

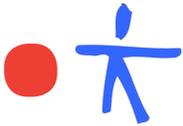
- Bâtiment: NIBT 2015
- Commerce: Économie & Société - Volumes 5 et 6
- Terre et nature: Botanique pour fleuristes

La CIIP devient partenaire de la Bibliothèque scolaire numérique (BSN)

Le Secrétariat général de la CIIP a signé en mars 2015 un accord de coopération avec EDUCA qui précise les modalités de collaboration entre les deux institutions concernant la Bibliothèque scolaire numérique. Ce partenariat offre la possibilité à la CIIP de publier des notices de ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage (RéEA) dans le catalogue national.

Plateforme du Plan d'études romand

Au cours des dernières années, la Plateforme du Plan d'études romand (www.plandetudes.ch) s'est enrichie de sites secondaires parfois très différents les uns des autres, consacrés aux moyens d'enseignement de plusieurs disciplines. Il était devenu nécessaire de la retravailler pour faciliter la tâche de ses nombreux visiteurs, et c'est désormais chose faite: présentation plus claire, nouvelle typographie, ergonomie repensée, navigation homogène tant dans le PER que dans les MER, pour un usage plus facile et plus agréable du site.



L'organisation du degré secondaire II en Suisse et ses trois types de maturités

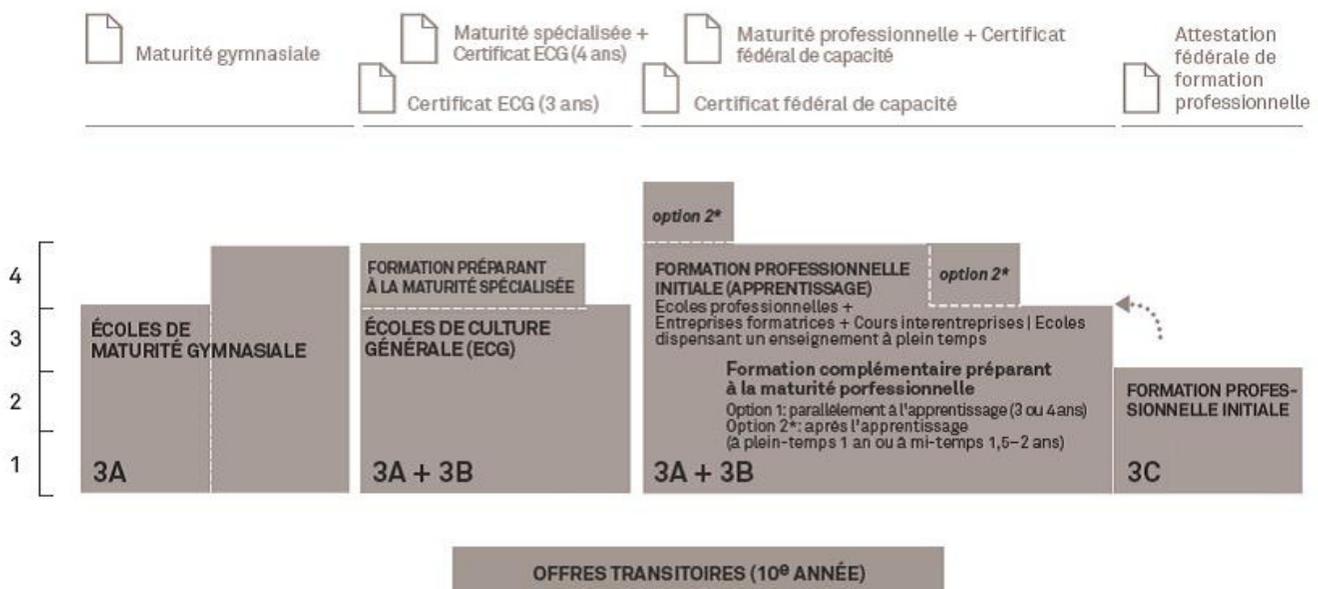
Au tournant de l'an 2000, la Suisse a complété l'offre de formation supérieure en ajoutant, aux côtés des universités, des hautes écoles spécialisées (HES) et des hautes écoles pédagogiques (ces dernières comme forme particulière de HES, pouvant également être conduite au sein d'une université).

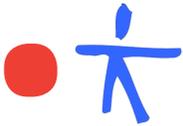
Inscrites dans des lois fédérales ou cantonales et des règlements fédéraux ou intercantonaux, ces hautes écoles sont toutes cantonales ou pluricantonales, seules les deux écoles polytechniques étant des hautes écoles de la Confédération (auxquelles se sont ultérieurement ajoutés l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle et la Haute école fédérale de sport de Macolin).

Ce développement a logiquement conduit à différencier le delta de formation du degré secondaire II pouvant mener, directement ou indirectement, dans chaque type de haute école. Le présent bulletin d'information a pour but de

montrer et de différencier les filières en présence en s'intéressant aux trois types de maturités instaurés en Suisse. Il s'agit du niveau ISCED 3 de la description internationale des systèmes de formation (*International Standard Classification of Education*) se présentant ainsi pour notre pays :

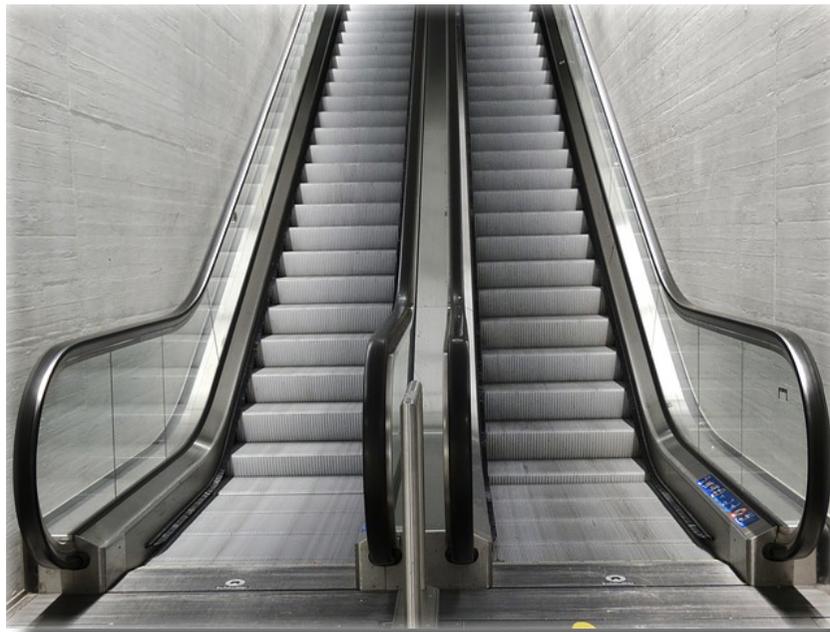
Le système éducatif suisse s'est développé en tant que système ouvert. Il est possible à tout individu d'accéder aux formations tertiaires académiques ou professionnelles en obtenant un certificat supérieur ou son équivalence (passerelle).





1. La **formation professionnelle** est fondée sur une loi fédérale, mais les établissements scolaires sont cantonaux. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Base légale en vigueur depuis 2004 : Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP 2002).
- Plus de 230 professions sont reconnues, dont les contenus sont définis dans des ordonnances de formation et des règlements édictés par le Secrétariat d'État à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI, anciennement par l'Office fédéral de la formation et de la technologie – OFFT). La culture générale enseignée dans les établissements scolaires, en complément aux connaissances professionnelles, relève d'un plan



d'études cadre pour l'enseignement de la culture générale, qui édicte les conditions générales pour la réalisation des plans d'études d'école, validés au niveau cantonal.

- La détermination des contenus et la mise en œuvre se réalisent dans le cadre d'une *Verbundpartnerschaft* à trois, réunissant la Confédération, les Cantons et les organisations faïtières du monde du travail (ORTRA). Selon la loi, la Confédération couvre environ 25 % des coûts, taux qu'elle n'a réellement atteint qu'à partir de 2012.
- La formation se déroule selon le système dual (école professionnelle et entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage) ou dans des écoles à plein temps.
- Trois niveaux de certification sont possibles au terme de la formation professionnelle initiale : une **attestation fédérale** (AFP) après deux ans de formation de base, un certificat fédéral de capacité (CFC) après une formation de trois ou de quatre ans, ou un certificat fédéral de **maturité professionnelle**, organisée post-CFC ou durant la formation menant au CFC (maturité professionnelle intégrée), dans lequel les compléments de formation générale correspondent au programme d'une année supplémentaire de formation scolaire.

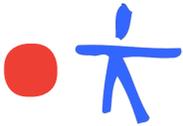
- La **maturité professionnelle** constitue la « voie royale » pour accéder à une haute école spécialisée. La formation générale qui y est prodiguée correspond à environ 36 % du nombre moyen de leçons dans un gymnase. Suite à la révision de l'ordonnance fédérale en 2009, les premières volées qui suivent la formation remaniée débutent à la rentrée 2015-2016 sur la base du *Plan*

d'études cadre pour la maturité professionnelle. Cinq orientations sont possibles, qui se basent sur les filières des HES concernées (voir p. 7).

- La formation professionnelle supérieure peut conduire à deux niveaux de certification : brevet fédéral ou diplôme fédéral en lien avec une profession donnée.

2. En **formation générale** au secondaire II, deux filières aux exigences différentes existent aujourd'hui dans la plupart des cantons.

2.1. Les **écoles de culture générale** (ECG), précédemment dénommées écoles « de degré diplôme » (vilaine traduction de *Diplommittelschulen*), elles-mêmes issues des écoles supérieures pour jeunes filles ainsi que des écoles de commerce et de préparation aux professions paramédicales, correspondent à une création relativement récente décidée dans le cadre de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), sans responsabilité de la Confédération. Cet élargissement fait suite, à partir de 2003-2004, à la tertiarisation des professions SSA (santé, social, art et musique) et au réglage des modalités d'accès aux filières correspondantes. Alors que ces écoles accueillent toujours plus d'élèves, certains milieux économiques déplorent encore leur création, estimant qu'elles affaiblissent la formation professionnelle et créent une concurrence inutile. La Suisse compte pourtant désormais une soixantaine d'ECG réparties dans 22 cantons (tous sauf Appenzell Rhodes-Intérieures, Nidwald, Obwald et Uri), la moitié du temps rattachées à un gymnase. Si ces établissements regroupent en tout 4 % seulement des effectifs du secondaire II, cette proportion dépasse 9 % en Suisse romande où elle reste en progression. Ces effectifs sont aux trois quarts féminins. Les principales caractéristiques des ECG sont les suivantes :



- Bases légales: le Règlement de reconnaissance des certificats ECG adopté par la CDIP en 2003, complété en 2004 par des Directives d'application et par le Plan d'études cadre des ECG (CDIP).
- Deux niveaux de certification sont possibles au terme d'une formation en ECG: le **certificat ECG** s'obtient après trois années à plein temps, contenant de la formation de culture générale, de la formation disciplinaire et des stages orientés sur certains domaines professionnels constituant les débouchés directs du certificat. Comme en formation professionnelle, il est désormais possible d'aller au-delà du certificat pour obtenir une **maturité spécialisée** en une année supplémentaire, incluant des prestations complémentaires et un travail de maturité spécialisée. Sept profils sont possibles, non-obligatoirement offerts dans chaque établissement: santé / social / psychologie appliquée / communication et information / musique et théâtre / arts et design / pédagogie. Ces profils constituent des voies directes – sauf pour quelques filières où le politique impose un processus de régulation à l'admission en sus de l'obtention d'un titre de maturité – pour accéder à certaines filières de formation tertiaire professionnelle, essentiellement offertes dans des HES et des HEP (voir p. 12).

2.2. La plus ancienne forme de formation générale est celle du **gymnase** ou **lycée** (vocables respectivement issus des terminologies germanophones et francophones), conduisant au baccalauréat classique, dénommé « maturité gymnasiale ». Dans certains petits cantons ne disposant que d'un seul établissement de ce type, on parle volontiers de *Kantonsschule* ou de *Lycée cantonal*.

- La base légale du gymnase est double, le même texte étant adopté par le Conseil fédéral sous le titre d'Ordonnance fédérale et par la CDIP sous la dénomination de Règlement CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM & RRM 1995).
- La mise en œuvre relève du Plan d'études cadre pour les écoles de maturité – PEC (CDIP 1998) et de l'Ordonnance fédérale sur l'examen suisse de maturité (1998). La réalisation étant cantonale, elle peut présenter ici et là des différences, mais les proportions réservées aux divers domaines sont fixées dans l'ORM/RRM: 30 à 40 % pour les langues, 25 à 35 % pour les mathématiques et les sciences expérimentales, 10 à 20 % pour les sciences humaines, 5 à 10 % pour les arts visuels et/ou la musique, alors que 15 à 25 % doivent être consacrées aux options (spécifique et complémentaire) ainsi qu'au travail individuel de maturité. De nombreux cantons proposent, avec un succès croissant, des filières bilingues.
- Après une formation à plein temps de quatre ans ou de trois ans, moyennant dans ce cas que la dernière année du degré secondaire I était de mode pré-gymnasial, l'étudiant obtient un certificat de **maturité gymnasiale**, teinté par une option principale, ainsi que le suivi d'une option complémentaire et la présentation d'un

travail de maturité (les filières classiques de maturité ont été abandonnées à partir de 1995 pour une formation plus généraliste, colorée au travers des options; pour plus de détails, lire l'article en p. 17). A Zurich, comme en Suisse centrale et orientale, plusieurs cantons offrent le cursus long, regroupant sur six ans cycle d'orientation

Tableau 1: Taux de maturités selon le type de maturité et le canton, en 2013 – Part en pour-cent de la population en âge d'obtenir un certificat de maturité (%)

	Maturités spécialisées	Maturités professionnelles	Maturités gymnasiales	Total
CH	2.4	14.1	19.9	36.4
BE*	1.0	15.5	18.1	34.5
FR*	5.0	15.1	22.2	42.3
GE	5.6	8.3	28.0	41.9
JU	3.2	15.9	22.1	41.2
NE	2.8	17.9	24.3	45.0
TI	1.3	19.0	28.9	49.3
VS*	5.7	14.3	17.1	37.1
VD	2.8	9.7	23.7	36.3

Remarque: Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

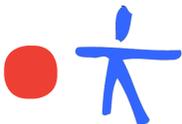
Source et complément d'information: OFS (page consultée le 19.02.2015).

Le **Tableau 1** présente l'estimation de la proportion de titulaires d'une maturité spécialisée, professionnelle ou gymnasiale, calculée par rapport à la population résidente en âge d'obtenir une maturité. Le taux de maturité permet d'évaluer le potentiel d'étudiants aptes à entrer dans une haute école.

Le taux de maturités gymnasiales des cantons romands et du Tessin est toujours plus élevé que le taux de maturités professionnelles et plus encore que celui de maturités spécialisées, comme c'est également le cas pour l'ensemble de la Suisse. Les cantons de Genève et du Tessin sont ceux qui présentent un taux de maturités gymnasiales plus élevé parmi les cantons présentés ici. Comme précisé dans le rapport 2014 « L'éducation en Suisse » p. 141, actuellement, « aucune raison fondée sur des preuves empiriques ne permet d'expliquer les différences de taux de maturités gymnasiales observées entre cantons [...]. Ces écarts peuvent être mis sur le compte de la demande (proportion d'élèves préférant s'orienter vers la filière gymnasiale) que de l'offre (offre de places de formation fixée par la volonté politique) ».

Le taux de maturités professionnelles en Suisse romande et au Tessin est plus élevé par rapport au taux suisse, exception faite des cantons de Genève et Vaud qui présentent une proportion bien inférieure de maturités professionnelles (respectivement 8.3 % et 9.7 %, contre des taux allant de 14.3 % pour l'ensemble du canton du Valais* à 19.0 % pour le Tessin). Le nombre de jeunes qui ont obtenu une maturité spécialisée est encore relativement faible et, pour les cantons analysés, le taux de maturités spécialisées varie entre 1.0 % pour le canton de Berne* et 5.7 % pour le canton du Valais*. Globalement, dans les cantons analysés, entre 34.5 % et 49.3 % des jeunes étaient titulaires d'une maturité en 2013.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP



prégymnasial et gymnase. En Suisse latine, seul le cycle court est proposé (sur trois ou quatre ans).

- Bien qu'appelée aussi « maturité fédérale », la maturité gymnasiale est soumise à de nombreuses critiques dans les milieux académiques du fait que les exigences disciplinaires et les examens finaux ne sont pas du tout harmonisés et que les taux de gymnasien sur une classe d'âge diffèrent considérablement entre les cantons, rendant le système plus ou moins sélectif, plusieurs cantons alémaniques déployant même un examen cantonal d'entrée au gymnase. C'est pour analyser et au besoin corriger ces biais possibles et pour *re-crédibiliser* la maturité gymnasiale comme voie d'accès direct aux universités que les autorités fédérales et intercantionales ont lancé à partir de 2002 deux études successives nommées EVAMAR, à la suite desquelles cinq sous-projets de renforcement ont été initiés (voir p. 17).
3. Afin d'ouvrir le champ des équivalences entre types de maturité et d'autoriser l'accès aux hautes écoles universitaires pour les porteurs de maturités professionnelles, les autorités fédérales et intercantionales ont mandaté en 2002 un groupe de travail présidé par le professeur Rolf Dubs. Celui-ci a mis au point une procédure d'évaluation permettant de s'assurer que le titulaire d'un certificat fédéral de maturité professionnelle dispose, après une formation complémentaire conduite en autodidacte ou en établissement, d'un niveau de culture générale (langues, mathématiques, sciences expérimentales, sciences humaines et sociales) équivalent à celui du titulaire d'une

maturité gymnasiale. La procédure en est définie dans une ordonnance fédérale (2011) et la responsabilité confiée à la Commission suisse de maturité. On parle communément de **passerelle Dubs** ou d'examen passerelle.

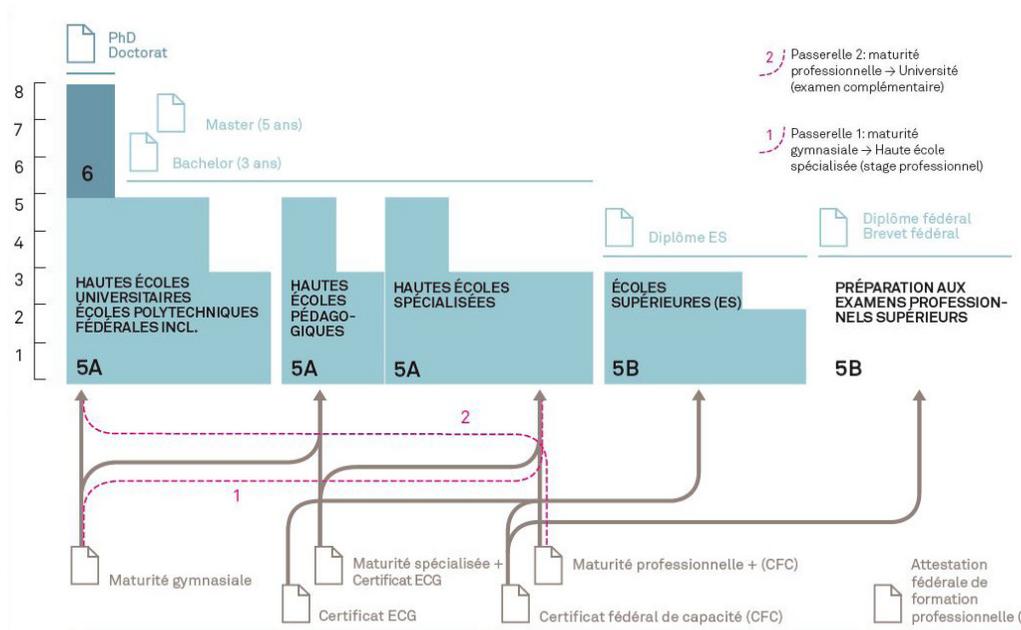
De multiples dispositions sont également définies pour l'obtention a posteriori de titres de maturités par des adultes disposant d'une expérience professionnelle. Elles incluent la validation des acquis.

Le système éducatif suisse s'est ainsi développé au cours des quinze dernières années en tant que système ouvert. Il est possible à tout individu, pour autant qu'il ait au moins acquis un certificat de formation professionnelle (CFC) et qu'il puisse prouver ses compétences et connaissances au terme de la filière de formation initialement choisie, voire même après l'exercice d'une activité professionnelle, d'accéder aux formations tertiaires académiques (tertiaire A, soit Universités, HES et HEP) ou professionnelles (tertiaire B, soit brevets et diplômes fédéraux) en obtenant un certificat supérieur ou son équivalence (passerelle).

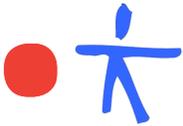
C'est cette ouverture du « delta » du secondaire II que montre la suite du tableau du système national (voir tableau ci-dessous).

Les contributions qui suivent mettent l'accent sur les développements en cours et les analyses statistiques de fréquentation des trois types de maturité dans l'Espace romand et tessinois de la formation.

Olivier Maradan
secrétaire général de la CIIP



La bibliographie en ligne propose une sélection de publications et références concernant les trois maturités



La maturité professionnelle

La maturité professionnelle consiste en une formation professionnelle certifiée par l'obtention d'un CFC (Certificat fédéral de capacité – apprentissage), complétée par une formation élargie en culture générale accomplie en école. Elle donne principalement accès aux hautes écoles spécialisées (HES). Pour être admis dans les universités et écoles polytechniques suisses, les détenteurs d'une maturité professionnelle doivent effectuer un complément de formation avec un examen à la clé: la passerelle «maturité professionnelle – hautes écoles universitaires», aussi appelée passerelle Dubs (voir p. 6 et encadré ci-dessous).

Il existe deux voies pour obtenir la maturité professionnelle:

- *en formation intégrée*: parallèlement à une formation initiale en école professionnelle, de commerce ou de métiers;
- *en formation post-CFC*: après une formation professionnelle initiale suivie à temps complet ou à temps partiel en cours d'emploi.

Il est également possible aux détenteurs d'un CFC n'ayant pas suivi l'un des cursus ci-dessus de se présenter aux examens fédéraux de maturité professionnelle afin d'obtenir le certificat.

Créée en 1994, la maturité professionnelle avait trois objectifs: revaloriser la formation professionnelle, faciliter l'accès à l'éducation tertiaire pour les étudiants issus de la formation professionnelle et harmoniser le système de la formation professionnelle au niveau national. Ainsi, ce certificat a ouvert une voie

La nouvelle maturité professionnelle est tournée vers les HES et son plan d'études décline clairement les compétences spécifiques et transdisciplinaires requises pour pouvoir entreprendre des études dans une filière HES.

entre la formation professionnelle initiale et les HES et a permis à l'éducation professionnelle de devenir partie intégrante du système de formation suisse.

En 2009, une réforme de la maturité professionnelle a été décidée afin d'assurer une meilleure cohérence de la formation, jusque-là caractérisée par la diversité. Cette réforme s'est principalement concrétisée par un plan d'études unique (le *Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle – PEC MP*)¹, qui remplace les quatre plans d'études en vigueur auparavant, et l'instauration de cinq orientations à la place des six types de maturités professionnelles connues jusque-là.

L'accès aux universités n'est pas réservé uniquement aux détenteurs d'une maturité gymnasiale. D'autres possibilités existent, telle qu'une admission sur dossier ou la réussite d'un examen d'admission ainsi que, depuis 2004, la voie indirecte de la passerelle «maturité professionnelle – hautes écoles universitaires» (voir p. 6). «Le certificat de l'examen complémentaire n'équivaut pas juridiquement à un certificat de maturité gymnasiale. Le certificat de maturité professionnelle complété du certificat d'examen complémentaire donne toutefois accès à toutes les filières d'études de toutes les hautes écoles universitaires de Suisse» (voir [lien](#)).

L'OFS fournit quelques informations concernant la passerelle entre la maturité professionnelle et l'entrée dans une haute école. En 2013, 139 certificats ont été obtenus à Berne* et 76 dans le canton de Vaud, parmi lesquels figurent 55 % de femmes pour les deux cantons (Tableau 2). Dans les cantons de Fribourg* et du Tessin, respectivement 30 et 17 certificats ont été attribués, dont pour la moitié à des femmes fribourgeoises* et à environ un tiers de Tessinoises.

Tableau 2: Certificat de la passerelle maturité professionnelle – haute école universitaire, en 2013 (N)

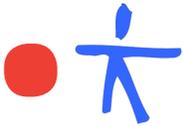
	Total	Femmes
CH	710	304
BE*	139	77
FR*	30	15
GE	0	0
JU	0	0
NE	0	0
TI	17	6
VS*	0	0
VD	76	42

Remarque: Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble (*).

Source et complément d'information: OFS (Maturités gymnasiales: tableaux de base) (page consultée le 19.2.2015)

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

1. Édité en décembre 2012, le PEC MP est entré en vigueur en janvier 2013 et introduit dès la rentrée 2015-2016.



De nouvelles orientations pour la maturité professionnelle

Alors que les *types* de maturité avaient été déterminés à partir des formations initiales, les *orientations* sont désormais définies en rapport avec les filières de formation des HES (voir tableau ci-dessous). La nouvelle maturité professionnelle est ainsi tournée vers les HES et son plan d'études décline clairement les compétences spécifiques et transdisciplinaires requises pour pouvoir entreprendre des études dans une filière HES.

Orientations de la maturité professionnelle	Domaines d'études HES apparentés à la profession CFC
Technique, architecture et sciences de la vie	Techniques et technologies de l'information Architecture, construction et planification Chimie et sciences de la vie
Nature, paysage et alimentation	Agriculture et économie forestière
Économie et services	Économie et services
Arts visuels et arts appliqués	Design
Santé et social	Santé Travail social

Le choix de l'orientation de maturité professionnelle se fait non seulement en rapport avec la profession apprise mais aussi en fonction de la filière HES visée. Un apprenti ébéniste, par exemple, peut suivre une maturité technique s'il vise des études en architecture dans une HES, tandis qu'une maturité artistique est plus appropriée s'il souhaite étudier dans une École cantonale d'art.

Un plan d'études unique

Le PEC MP établit la composition de l'enseignement des différentes orientations menant à la maturité professionnelle pour toute la Suisse de la façon suivante :

- le *domaine fondamental* : quatre branches enseignées dans toutes les orientations : première langue nationale – deuxième langue nationale – troisième langue – mathématiques ;
- le *domaine spécifique* : choix de deux branches (en rapport avec l'orientation) parmi les suivantes : finances et comptabilité – arts appliqués, art, culture – information et communication – mathématiques – sciences naturelles – sciences sociales – économie et droit ;
- le *domaine complémentaire* : choix de deux branches (complétant le domaine spécifique) parmi les suivantes : histoire et institutions politiques – techniques et environnement – économie et droit ;
- le *travail interdisciplinaire*, portant sur un projet s'appliquant au monde du travail et à au moins deux branches de l'enseignement de la maturité professionnelle.

Comme l'introduction du PEC MP et des nouvelles orientations n'interviendra qu'à partir de la rentrée scolaire 2015-2016, les données disponibles actuellement correspondent à l'ancienne maturité professionnelle et à ses six types.

La moitié (49.8 %) des certificats de maturité professionnelle délivrés en Suisse en 2013 portent sur le type commercial (Tableau 3). Parmi les cantons analysés, ce choix est plébiscité par la majorité des jeunes : plus spécialement par les Neuchâtelois (64.4 %), Genevois (63.2 %) et Jurassiens (60.4 %). En revanche, il est inférieur à la moyenne nationale dans les cantons de Berne* (49.6 %), Fribourg* (40.4 %) et du Tessin (38.8 %). Le type technique représente le deuxième choix d'orientation le plus suivi par les jeunes détenteurs d'un certificat de maturité professionnelle : les deux cinquièmes (38.4 %) des Fribourgeois* l'ont obtenu, de même que 29.6 % des Tessinois.

Les Genevois et les Tessinois optent relativement plus que la moyenne suisse pour le type artistique, les Fribourgeois* et les Bernois* pour le type artisanal, et les Neuchâtelois (2.6 %) pour le type sciences naturelles. Par contre, les Genevois sont bien moins nombreux (3.2 %) à avoir préféré le type santé-social. Les jeunes Vaudois (21.3 %) et Tessinois (20.9 %) sont relativement plus nombreux que la moyenne suisse à obtenir le certificat de maturité professionnelle dans le domaine santé-social.

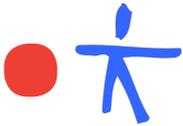
Tableau 3 : Certificats de maturité professionnelle selon le canton de domicile et le type, en 2013 (%)

	Type technique	Type commercial	Type artistique	Type artisanal	Type sc. naturelles	Type santé-social
CH	26.9	49.8	5.8	1.9	1.1	14.5
BE*	26.7	49.6	3.0	4.0	1.1	15.6
FR*	38.4	40.4	2.1	4.8	0.5	13.8
GE	18.3	63.2	12.8	1.3	1.3	3.2
JU	21.4	60.4	0	0	2.6	15.6
NE	18.8	64.4	3.4	0	1.7	11.8
TI	29.6	38.8	10.7	0	0	20.9
VS*	23.3	57.8	6.4	0.8	0.8	10.9
VD	20.5	51.1	6.1	0.1	0.9	21.3

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP



Des **objectifs généraux**, des **compétences spécifiques** ainsi que des **compétences transdisciplinaires** (capacité de réflexion; compétence sociale; comportement en situation d'apprentissage et de travail; utilisation des technologies de l'information et de la communication – compétences TIC – ...) sont définis pour chacune des branches relevant des trois domaines susmentionnés et doivent être acquis par les étudiants à l'issue de leurs études. Ces compétences minimales sont étroitement liées aux différentes orientations et représentent la base de l'examen de maturité professionnelle.

Ces exigences permettent de définir clairement le niveau de performance attendu des étudiants souhaitant entreprendre des études en HES et d'assurer la cohérence de la maturité professionnelle au-delà des frontières cantonales. Tout en conférant une structuration à l'enseignement menant à la maturité professionnelle, le PEC MP réserve une marge de manœuvre importante aux cantons, écoles et enseignants: il prévoit que des « plans d'études des écoles » soient rédigés dans les régions, les cantons ou les écoles professionnelles, afin de compléter le PEC MP et ainsi de l'adapter aux réalités et aux contraintes particulières des écoles et filières de formation.

Un plan d'études romand pour la maturité professionnelle

La rédaction de « plans d'études des écoles » ne consiste pas à réécrire des plans d'études mais bien à compléter le PEC MP là où cela est prévu. Il s'agit par exemple de préciser la répartition horaire par semestre ou par année pour les branches, la chronologie du traitement des contenus ou les modalités d'application de l'enseignement transdisciplinaire.

Plutôt que rédiger des plans d'études d'établissements, voire sept plans d'études cantonaux, les experts des cantons romands ont soutenu à l'unanimité en 2012 l'idée d'un modèle unique pour la Suisse romande. En effet, le PEC MP présentant un contenu relativement détaillé, non seulement l'élaboration de sept plans d'études cantonaux ne se justifiait pas, mais une collaboration présentait également l'avantage de favoriser l'harmonisation et la coordination romandes.

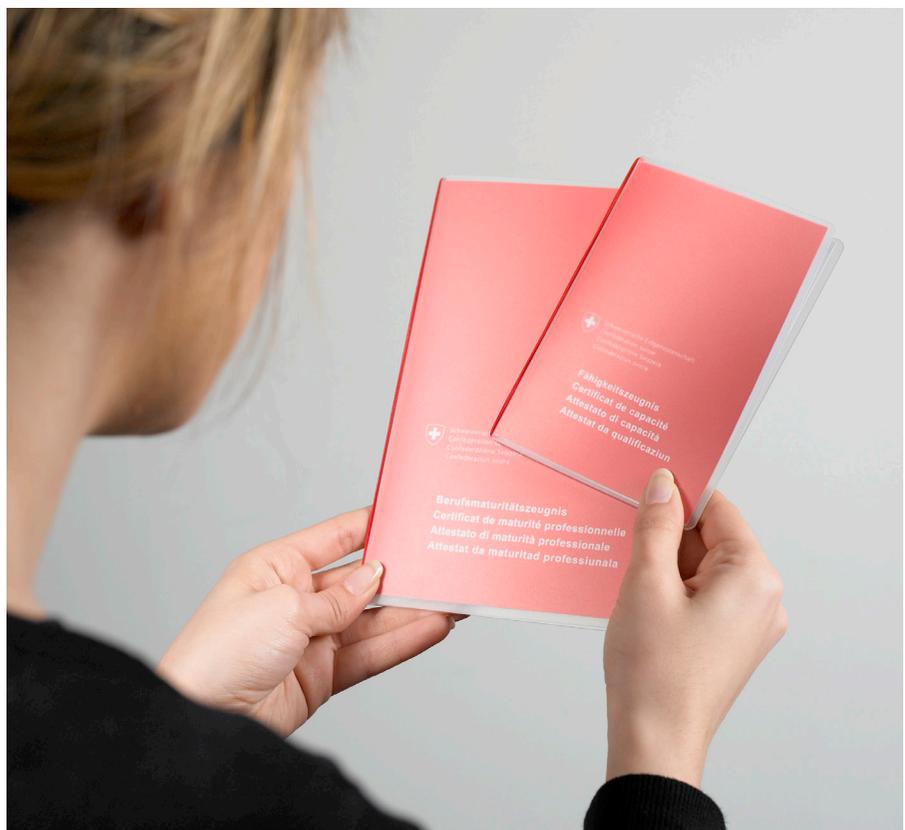
Les cantons romands, réunis au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), ont ainsi décidé en mars 2013 d'unir leurs efforts afin de rédiger, avec un soutien financier de la part du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), un PEC MP romand: le *Plan d'études romand pour la maturité professionnelle (PER-MP)*. Celui-ci entrera en vigueur en août 2015, comme le PEC MP.

Objectifs

Le PER-MP constitue un instrument de coordination romande visant à :

- unifier le niveau d'exigence propre à la maturité professionnelle sur l'ensemble de la Romandie;
- harmoniser la qualité de l'enseignement en maturité professionnelle;
- garantir l'égalité des chances et de traitement des étudiants, quel que soit leur canton d'origine;
- faciliter la mobilité géographique des étudiants;
- valoriser la maturité professionnelle à l'échelle régionale et lui offrir plus de visibilité.

Le PER-MP est appelé à servir de document-type lors des demandes de reconnaissance de nouvelles filières d'études à présenter par chaque canton au SEFRI (décisions prises après consultation de la Commission fédérale de la maturité professionnelle).





Réalisation

Les travaux ont été placés sous la responsabilité de la conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) de la CIIP. Elle a créé un groupe de travail (GT) « Maturité professionnelle » dont la composition diversifiée – enseignants, directeurs d'établissement scolaire et chefs de service – a permis de porter un regard large sur le sujet et de répondre à tout type de questions. Ce groupe a suivi les travaux réalisés dans treize groupes de branches de la maturité professionnelle, chargés de rédiger la partie commune à toute la Romandie.

Ces groupes de branches étaient constitués pour l'essentiel d'enseignants et de doyens. A quelques exceptions près, chaque canton a délégué une personne par groupe de branche, en priorité des enseignants ayant déjà collaboré aux travaux de rédaction du PER-MP pour éviter de « réinventer la roue ».

La direction régionale romande de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) a délégué un expert de la maturité professionnelle qui a supervisé la rédaction de la partie commune et coordonné l'ensemble des travaux des groupes de branche en s'assurant de la parfaite conformité du PER-MP avec le PEC MP et en harmonisant l'ensemble des documents finaux.

Construction du PER-MP

La partie *commune* consiste en un plan d'études spécifique pour chaque filière de formation, structuré selon le modèle du PEC MP (objectifs généraux, compétences transdisciplinaires, domaines de formation et domaines partiels avec compétences spécifiques), faisant apparaître, pour la maturité intégrée et la maturité post-CFC :

- la répartition de la dotation horaire du domaine de formation sur chacun des domaines partiels ;
- la description du niveau de maîtrise des compétences spécifiques au moyen de mots-clés, en intégrant le Travail interdisciplinaire dans les branches de tous les domaines d'enseignement (TIB) et en précisant les contenus de formation lorsque cela est nécessaire ;
- l'ordre dans lequel les domaines partiels et les compétences doivent être acquis et évalués ;

- des recommandations sur l'évaluation des prestations des élèves (sur le type et le nombre d'évaluations, la pondération, le barème, le concept de la discipline, etc.) ;
- des propositions/recommandations sur les manuels d'enseignement et/ou les ouvrages de référence, pour l'enseignant et pour les élèves ;
- dans chaque branche, un catalogue des compétences transversales et transdisciplinaires en vue d'une utilisation éventuelle dans le cadre du TIB (cette partie est du ressort de chaque école).

La conférence latine de l'enseignement postobligatoire – CLPO

Cette conférence de chefs de service latins traite de l'ensemble des problématiques relevant du secondaire II, formation générale et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et universités) et de la formation continue à des fins professionnelles. Dans le cadre de commissions et de groupes de travail qui lui sont rattachés, la CLPO mène divers travaux de coordination intercantonale et développe des instruments d'harmonisation des pratiques pour des problématiques les plus diverses (validation des acquis, maturités professionnelles et spécialisées, classes intercantionales, etc.).

La partie *spécifique* correspond à la partie modifiable du PER-MP, mais dans le respect d'un certain cadre, puisque chaque établissement (ou canton) devra obligatoirement présenter :

- la description de la structuration par semestre des heures d'enseignement (pour les filières autres que post-CFC à temps plein), en tenant compte des branches dont l'examen final est anticipé ;
 - la réglementation détaillée en relation avec le TIB et avec le Travail interdisciplinaire centré sur un projet (TIP) ;
 - la réglementation, le cas échéant, relative à la maturité professionnelle multilingue ;
 - les directives de l'école (ou cantonales) sur les évaluations des prestations des élèves ;
 - les ouvrages de référence ou supports de cours utilisés par les enseignants et les élèves ;
- les dispositions concernant les procédures de qualification (pouvant se limiter à un renvoi aux prescriptions cantonales sur la maturité professionnelle, en particulier l'indication des branches dont l'examen final est anticipé ou pour lesquelles des certificats externes sont pris en considération).

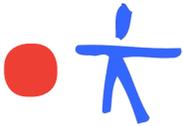
Support

Considérant la taille imposante du PER-MP (plus de 300 pages) et le fait que la plupart des écoles professionnelles n'offrent généralement pas toutes les *orientations*, le GT « Maturité professionnelle » a proposé de présenter le document sous forme numérique sur un site Web (www.per-mp.ch). Son utilisation devrait en être facilitée, laissant la possibilité d'imprimer la partie utile à chaque utilisateur, qu'il soit enseignant, doyen, directeur ou qu'il fasse partie du grand public (patron d'entreprise, formateur, apprenti, parent d'apprenti...).

Suivi du PER-MP

L'Assemblée plénière de la CIIP (AP-CIIP) a officiellement adopté le PER-MP le 18 septembre 2014.

Les membres de l'AP-CIIP ont pris les dispositions au sein de leur canton pour préparer les compléments correspondant à la partie spécifique, permettant de présenter au SEFRI la demande de reconnaissance de leurs établissements et filières de formation.



La CLPO et le GT « Maturité professionnelle » en particulier sont chargés d'accompagner le PER-MP durant les trois ou quatre années suivant son entrée en vigueur. Il est notamment prévu qu'une évaluation qualitative soit réalisée afin de permettre aux différents acteurs impliqués de se prononcer sur la mise en œuvre du PER-MP et par la suite d'apporter les adaptations nécessaires dans le but d'améliorer encore son opérationnalisation.

Anne Froidevaux
journaliste scientifique
IRDP

Jean-Pascal Mougin
responsable du domaine
postobligatoire, CIIP

 [Consultez les publications et références concernant la maturité professionnelle dans la bibliographie sélective en ligne](#)

La maturité professionnelle évaluée: une bonne préparation aux études

Une évaluation de l'aptitude aux études des jeunes adultes titulaires d'une maturité professionnelle a été mandatée par la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP). Cette étude a consisté en l'analyse, d'une part, de données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, d'autre part, de questionnaires en ligne soumis à des étudiants ainsi qu'à des responsables de filières hautes écoles spécialisées HES. Les résultats ont été publiés en 2014.

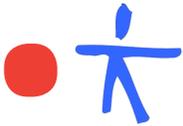
Cette évaluation a notamment permis de mettre en évidence un certain nombre d'évolutions, comme la progression du taux de maturité professionnelle ou l'augmentation de la proportion de femmes détentrices du certificat. Les données ont également montré que la maturité professionnelle est la voie d'accès principale vers les HES, même si les chiffres varient d'une filière à une autre. On y voit encore que « seuls » 58 % des détenteurs d'une maturité professionnelle entreprennent des études, ce qui s'explique par le fait que ce certificat confère également des qualifications professionnelles et facilite un accès direct au monde du travail. Globalement, les chiffres montrent que les étudiants porteurs d'une maturité professionnelle réussissent bien, puisque 88 % d'entre eux terminent avec succès leur première année en HES. Les réponses aux questionnaires ont d'ailleurs révélé, entre autres, qu'une majorité d'étudiants s'estime globalement bien préparée aux études supérieures, bien que ce sentiment soit plus nuancé dans certaines branches.

L'analyse de ces résultats par les différents partenaires de la formation professionnelle doit contribuer à la consolidation et à la promotion de la maturité professionnelle.

Pour plus de détails sur les résultats de cette évaluation :

CDIP. (2014). [La maturité professionnelle: une bonne préparation aux études. Résultats d'une évaluation de l'aptitude aux études](#). In *Education.ch*, pp. 3-5.

Le rapport est disponible sur le site de la [CSFP](#).



La maturité spécialisée

La maturité spécialisée (MS) permet aux détenteurs d'un certificat d'école de culture générale (ECG)² d'accéder aux hautes écoles spécialisées (HES). Elle consiste en une année d'études supplémentaire qui apporte aux étudiants les compléments théoriques et/ou pratiques nécessaires pour entreprendre des études dans une filière HES, y compris les hautes écoles pédagogiques (HEP). Par contre, elle ne donne pas accès aux universités et écoles polytechniques.

La maturité spécialisée est la plus récente des trois maturités suisses. Auparavant, les détenteurs d'un certificat ECG devaient suivre l'équivalent d'une année préparatoire afin d'accéder aux différentes filières HES. Dès 2004, un transfert de cette année de formation des HES – autrement dit du tertiaire – vers les ECG – le secondaire II – a été préconisé. Il s'agissait, d'une part, d'assurer la cohérence avec l'organisation du système de formation suisse (voir p. 3) et, d'autre part, de tenir compte de la décision de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), exigeant un titre de maturité comme condition d'admission dans toute HES. Autrement dit, il fallait proposer une solution aux étudiants des ECG leur permettant de se préparer aux études en HES et d'obtenir le certificat requis pour y accéder.

Les responsables cantonaux en charge du secondaire II et les HES se sont donc concertés afin d'élaborer un nouveau système assurant une interface entre les ECG et les HES. Ainsi a été créée la maturité spécialisée, réglementée par les dispositions légales formulées par la Conférence suisse des directeurs

cantonaux de l'instruction publique (CDIP). C'est à Genève en 2005 que les premiers cursus de maturité spécialisée se sont ouverts dans les domaines *santé* et *travail social*. Depuis lors, l'offre de maturités spécialisées est en constante évolution.

Les filières santé des HES étant empruntées par de nombreux étudiants issus des ECG, l'idée d'un modèle régional de maturité spécialisée s'est rapidement imposée afin de renforcer et de mieux coordonner l'offre de formation dans le domaine de la santé.

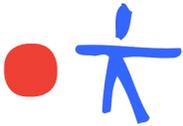
Il existe sept orientations (voir tableau en p. 13). Au cours de leurs études en ECG, les étudiants choisissent déjà des options en rapport avec un domaine professionnel qui les mènent ensuite vers la maturité spécialisée puis vers la filière HES correspondante. Afin de compléter leur formation en école, l'année de maturité spécialisée met généralement, à l'exception de l'orientation pédagogique, l'accent sur la pratique et vise l'acquisition d'une expérience du monde du travail et des pratiques associées au domaine choisi.

2. L'École de culture générale (ECG) est un cursus de formation à plein temps du secondaire II qui existe dans tous les cantons suisses depuis 2004. Elle propose une formation générale approfondie et des options spécifiques orientées vers le monde professionnel. Le certificat ECG donne accès aux études en École supérieure (ES) ou à la formation pour la maturité spécialisée. <http://www.fms-ecg.ch/>

Aménagements romands

En 2003, du bout des lèvres, l'Assemblée plénière de la CDIP décidait de reconnaître la maturité spécialisée comme filière d'accès aux HES du champ professionnel des écoles de culture générale. Une décision historique qui a donné à la Suisse le triptyque de maturités – gymnasiale, professionnelle et spécialisée – que l'on connaît aujourd'hui. Une décision stimulante et, avec le recul, cohérente pour le système de formation helvétique. Aujourd'hui la maturité spécialisée est offerte, dans au moins l'une de ses orientations, dans tous les cantons. En Suisse romande, les travaux engagés et accomplis en étroite collaboration avec la HES-SO ont permis avec le temps de mieux positionner et ajuster la filière aux voies de formation subséquentes, comme cela a été le cas par exemple de la démarche qui a mené avec succès à la reconnaissance du modèle romand de maturité spécialisée santé. Tout n'est pas réglé et bien des questions sont encore ouvertes, surtout que l'offre de formation demeure très hétérogène entre les cantons. Nonobstant, aujourd'hui, la maturité spécialisée fait clairement partie du paysage de formation, l'enrichit et contribue à accroître l'égalité des chances, les écoles de culture générale, grâce notamment à leur parti-pris pédagogique, constituant un lieu de formation où intégration et ascenseur social opèrent avec succès.

Olivier Tschopp
chef du Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire, Jura
président du groupe de travail sur la maturité spécialisée « santé »

**Tableau 4 :** Certificats de maturité spécialisée selon le canton de domicile et l'orientation, en 2013 (%)

	Arts et design	Santé	Communication Information	Musique Théâtre	Sciences naturelles	Pédagogie	Travail social	Autres
CH	4.2	29.8	5.9	0.9	2.4	27.2	29.2	0.4
BE*	1.8	40.4	2.8	0	0	1.8	51.4	1.8
FR*	0	45.9	0	0	0	23.5	30.6	0
GE	7.3	38.9	8.3	0	0	2.2	43.3	0
JU	10.7	21.4	0	0	0	10.7	53.6	3.6
NE	9.2	27.7	0	0	0	3.1	58.5	1.5
TI	0	64.0	0	0	0	0	36.0	0
VS*	0	41.5	0	0	0	20.1	38.5	0
VD	4.0	39.1	0.4	0.7	0	43.1	12.8	0

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble. Sous « Autres », il s'agit, pour la Suisse romande, des domaines du sport et de la psychologie appliquée.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

Comme le confirme le tableau ci-dessus, toutes les orientations des maturités spécialisées ne sont pas systématiquement représentées dans tous les cantons romands et au Tessin, exceptés les domaines santé et travail social (Tableau 4). La plupart des cantons romands et le Tessin dépassent la moyenne suisse de formation dans le domaine de la santé sauf le Jura et Neuchâtel, pour lesquels le pourcentage est légèrement inférieur. Soulignons par ailleurs la proportion très élevée (64.0 %) de jeunes Tessinois qui obtiennent un certificat de maturité spécialisée dans le domaine de la santé.

L'orientation travail social est nettement plus suivie que la moyenne suisse par les jeunes de presque tous les cantons analysés et plus particulièrement dans celui de Neuchâtel (58.5 %), du Jura (53.6 %) et de Berne* (51.4 %). En revanche, les jeunes Vaudois (12.8 %) suivent proportionnellement moins l'orientation travail social lors de l'obtention d'un certificat de maturité spécialisée, mais ils sont plus présents dans l'orientation pédagogie (43.1 %). Pour cette dernière orientation, tous les autres cantons romands ont une proportion inférieure à la moyenne suisse et le Tessin n'offre pas cette option.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

C'est dans le domaine de la santé que la maturité spécialisée est la plus répandue. Elle existe au Tessin (voir p. 15) et dans tous les cantons romands. Réunis au sein de la CIIP, ces derniers ont décidé d'unir leurs forces afin d'élaborer un plan d'études cadre romand harmonisé pour la maturité spécialisée santé.

Une maturité spécialisée santé romande

Les filières santé des HES étant empruntées par de nombreux étudiants issus des ECG, l'idée d'un modèle régional de maturité spécialisée s'est rapidement imposée afin de renforcer et de mieux coordonner l'offre de formation dans le domaine de la santé.

Un groupe de travail intercantonal, composé d'experts du secondaire II et de représentants de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), a ainsi été mandaté en 2010 par la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) pour développer un concept de maturité spécialisée menant à un profil généraliste et donnant accès à l'ensemble des filières santé de la HES-SO.

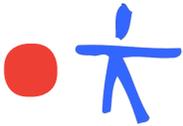
Pour être valide, le modèle romand MS santé devait encore correspondre aux réglementations de la maturité spécialisée, qui

relèvent de la CDIP. Le projet a donc été soumis pour examen à la Commission de reconnaissance des certificats des écoles de culture générale de la CDIP en 2011. Celle-ci l'a accepté pour une durée probatoire de deux ans, la réglementation proposée pour le stage n'étant pas compatible « au pied de la lettre » avec le règlement de la CDIP³.

Un plan d'études romand pour la MS santé

La MS santé vise à doter les candidats aux filières santé des HES des connaissances de base dans le domaine et d'une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier auprès de personnes ayant des besoins de santé. A cet effet, le plan d'études cadre romand

3. Pour différentes raisons liées au contexte de l'emploi et de la formation dans le domaine de la santé en Suisse romande (nombre de places de stages limité), la durée des stages recommandée par le modèle romand est plus courte que ce qui est préconisé dans la réglementation de la CDIP. Le PEC MS santé prévoit cependant des méthodes pédagogiques et des formes alternatives d'encadrement orientées vers la pratique professionnelle qui doivent permettre d'atteindre de manière équivalente les objectifs fixés dans le cadre de stages de plus longue durée. C'est sur la conformité de ce modèle avec sa réglementation que la CDIP devait se prononcer au terme de la période probatoire de deux ans.



pour la maturité spécialisée santé (PEC MS santé) détermine les contenus du cursus, qu'il décline en quatre dimensions :

- les compétences personnelles et sociales;
- les éléments spécifiques au domaine de la santé;
- l'immersion dans la pratique professionnelle;
- la rédaction d'un travail de maturité spécialisée.

Le plan d'études définit encore d'autres éléments, tels que la durée de la maturité spécialisée (le nombre de semaines de cours, de stage ou de travail de maturité) ou les modalités d'organisation des stages et du travail de maturité.

Le PEC MS santé a été mis en œuvre dans les cantons romands dès la rentrée scolaire 2011-2012.

Développement des maturités spécialisées à l'échelle romande

A l'automne 2011, l'AP-CIIP a décidé la mise en place d'un nouveau groupe de travail chargé en particulier :

- d'organiser le suivi de la mise en place du plan d'études cadre MS santé et son évaluation;
- de proposer des mesures visant à mieux coordonner entre les cantons et entre les institutions concernées les offres de maturités spécialisées.

Dans ce double dessein, le groupe de travail a établi un état des lieux et élaboré une feuille de route centrée sur le développement et l'orientation des MS en Suisse romande et décrivant les démarches à effectuer.

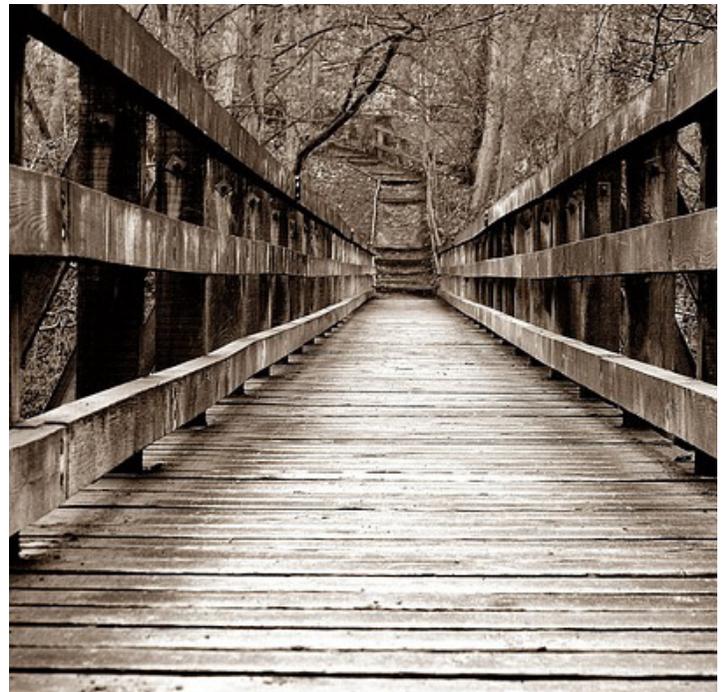
En ce qui concerne la MS santé, les cantons romands visaient la reconnaissance par la CDIP du modèle romand. En collaboration avec le domaine santé de la HES-SO, une évaluation du PEC MS santé a été décidée afin de tirer un bilan deux ans après sa mise en œuvre et de documenter la CDIP. L'analyse portait principalement sur les axes suivants :

- examiner l'adéquation des programmes de formation, notamment avec les dispositions de la CDIP en matière de maturité spécialisée et du PEC MS santé;
- effectuer une analyse longitudinale de la disponibilité de places de stage et du financement;
- analyser les principes et habitudes d'encadrement et de validation des formations pratiques.

Un expert externe a été mandaté pour réaliser cette évaluation. Il a rencontré, dans les cantons romands, des interlocuteurs appelés à fournir les chiffres, les expériences et les constats témoignant de la mise en œuvre du modèle romand. Un rapport intermédiaire a été établi sur la base de ces éléments et remis à l'AP-CIIP en septembre 2014. Celle-ci en a pris connaissance et constaté avec satisfaction les résultats de l'analyse du modèle romand et son adéquation avec la réglementation. Ayant reconnu la MS santé romande entre-temps (2012), la CDIP a confirmé cette décision définitivement en 2015.

Concernant les autres filières de MS, les travaux réalisés ont répondu aux préoccupations exprimées dans la feuille de route :

- *MS Arts visuels & Design* : le groupe de travail a conduit une réflexion sur ses programmes et contenus dans le sens d'un



modèle à caractère plus généraliste au niveau romand, avec pour objectif de parvenir à une valorisation et à une « reconnaissance » par les sites de la HES-SO sur le plan romand de ces maturités spécialisées. Les travaux d'un sous-groupe Arts visuels & Design constitué d'un représentant pour chacune des quatre écoles romandes ont permis d'élaborer un texte de déclaration commune, où la forme de gouvernance doit encore être clarifiée.

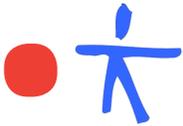
- *MS Social* : le groupe de travail s'est attaché principalement à faire des propositions à la CIIP et à la HES-SO permettant de valoriser la spécificité de cette maturité spécialisée dans le cadre de la régulation des admissions à l'entrée en HES social. Il s'est également impliqué dans l'élaboration et la coordination des procédures d'admission à la HES-SO pour les porteurs d'une MS social.
- *MS Pédagogie* : il a été convenu de ne pas proposer de solutions intercantionales et/ou d'harmonisation, ce cursus étant spécifique à chaque canton/région.
- *Autres MS (musique, théâtre, ...)* : elles ont été laissées de côté délibérément, les profils CDIP et les exigences HES n'étant pas encore clairement définis dans ces domaines.

Les travaux en cours sur ces différents types de maturités spécialisées aboutiront à un rapport final remis à l'automne 2015 à l'AP-CIIP.

Anne Froidevaux
journaliste scientifique
IRDP

Jean-Pascal Mougin
responsable du domaine
postobligatoire, CIIP

 [Consultez les publications et références concernant la maturité spécialisée dans la bibliographie sélective en ligne](#)



La maturité spécialisée au Tessin

C'est dans les filières santé et social qu'a été créée au Tessin la première maturité spécialisée. Complétant l'offre de formation dans un domaine où la demande en personnel qualifié est importante, cette nouvelle voie connaît un succès grandissant auprès des jeunes souhaitant accomplir des études supérieures et pourrait bien inspirer la création d'autres types de maturités spécialisées au Tessin.

Bref historique

La formation de culture générale avec maturité spécialisée en quatrième année résulte d'une évolution de l'offre de formation tessinoise dans les domaines sanitaire et social au secondaire II. Depuis la création de la *Scuola paramedica* de la ville de Lugano en 1966 – dont le diplôme était reconnu pour l'admission aux écoles cantonales pour infirmiers –, l'école est devenue cantonale en 1973 avant d'être reconnue en 1990 comme « école de degré diplôme » par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), délivrant un diplôme après trois ans d'études.

En 1998, le gouvernement tessinois introduit une quatrième année de formation et une maturité professionnelle socio-sanitaire à statut cantonal, anticipant ainsi la maturité spécialisée adoptée sur le plan fédéral en 2004. Cette année-là intervient en effet une réforme nationale de l'école de degré diplôme, qui élimine le diplôme ainsi que la maturité socio-sanitaire à statut cantonal. Dès lors, l'école s'appelle *Scuola Specializzata per le Professioni Sanitarie e Sociali* (SSPSS) et délivre un certificat d'école spécialisée sanitaire et sociale à la fin du cycle de trois ans et une maturité spécialisée sanitaire et sociale à la fin de la quatrième année. Les deux diplômes sont intercantonaux et reconnus au niveau fédéral.

Par ailleurs, avant le développement du cursus de culture générale avec maturité spécialisée, l'école a accueilli en 2003 la formation d'assistant en soins et santé communautaire (*operatore sociosanitario* – OSS), puis, en 2005, celle d'assistant socio-éducatif (*operatore socioassistenziale* – OSA), qui permettent d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) et offrent une maturité professionnelle intégrée dans les quatre ans d'études. L'école voit ainsi cohabiter sous le même toit deux types de formation dans le domaine sanitaire et social, l'une professionnelle et l'autre de culture générale.

Ces différents parcours offerts par la SSPSS permettent, au Tessin, d'accéder soit au secteur tertiaire non universitaire (écoles supérieures spécialisées dans les domaines santé et

social) soit aux hautes écoles (SUPSI domaine santé et travail social). De plus, particularité du Tessin, une maturité spécialisée permet de fréquenter une année passerelle donnant accès au Département formation et apprentissage (ancienne Haute école pédagogique), qui exige normalement une maturité gymnasiale.

La maturité spécialisée sanitaire et sociale à la SSPSS

Alors que la formation semblait avoir perdu de son intérêt auprès des jeunes ces dernières années, en 2013-2014 la tendance s'est brusquement inversée: ne pouvant accueillir que 72 élèves en première année⁴, l'école a été contrainte de refuser des inscriptions. Confirmé en 2014-2015, ce regain d'intérêt est probablement dû à deux raisons principales. La première serait liée aux atouts du secteur sanitaire, soit en ce qui concerne les besoins de personnel, soit en raison des rétributions. La deuxième toucherait de plus près l'école elle-même, et notamment son engagement ainsi que les projets mis en place pour élargir à la fois les possibilités de stage et les horizons professionnels. Depuis quatre ans en effet, les élèves de

quatrième année peuvent effectuer leur période de stage, en partie ou totalement, hors canton et même à l'étranger. On dispose actuellement de 15 places entre la France,

l'Irlande et l'Allemagne pour faire son expérience pratique (tant dans le domaine sanitaire que social) et se perfectionner dans les langues. Il faut ajouter à ceci une dizaine de places entre Suisse romande et alémanique et quelques-unes dans des ONG suisses italiennes qui travaillent dans les pays les plus défavorisés.



4. La formation comprend un stage en 4^e année et le nombre de places dans les institutions tessinoises concernées est limité, d'autant plus que les apprentis assistants socio-éducatifs et assistants en soin et santé communautaire font leur apprentissage dans les mêmes institutions.



Par ailleurs, une évolution est apparue ces dix dernières années au niveau du profil scolaire et des caractéristiques des élèves s'annonçant pour l'admission: aujourd'hui, la plupart d'entre eux a obtenu à l'école secondaire des résultats situés entre satisfaisants et bons. Ce changement a sans doute été influencé par l'introduction du *numerus clausus*, qui oblige à établir un classement pour l'entrée, basé sur les notes finales en dernière année du secondaire.

Deux types de formation sanitaire et sociale dans la même école

L'introduction des formations OSS et OSA avec maturité professionnelle intégrée pourrait apparaître comme un double, en compétition avec la maturité spécialisée sanitaire et sociale, surtout en ce qui concerne les débouchés pour la poursuite des études.

Considérant la situation de façon superficielle, on pourrait conclure qu'une formation de culture générale avec maturité spécialisée n'a pas de raison d'exister au Tessin. Une analyse plus approfondie de la réalité montre de fait le contraire. En effet, les jeunes qui choisissent les parcours avec CFC et maturité professionnelle OSS et OSA et ceux qui optent pour la maturité spécialisée présentent des caractéristiques et poursuivent des objectifs bien différents.

Les uns ont des aptitudes plus poussées pour la formation pratique, bien que celle-ci prévoit aussi un remarquable approfondissement théorique; ils sont prêts à se confronter tout de suite avec le milieu professionnel et la rencontre avec le malade, l'enfant, la personne handicapée; le fait de pouvoir travailler juste après la fin la formation, parfois pour une période limitée seulement, avant de continuer les études s'ils le souhaitent, constitue à leurs yeux un avantage. Souvent, cette perspective découle d'une image bâtie et soutenue par la famille, que le jeune s'approprie.

Les autres visent directement une formation dans le secteur tertiaire et privilégient l'étude et l'école à plein temps dans le but de poursuivre leur formation; ils ne considèrent pas fondamentale l'acquisition d'un bagage professionnel tout de suite après l'école secondaire pour continuer ensuite les études dans le domaine qui les intéresse. Certains d'entre eux ne se sentent pas encore prêts à se confronter directement avec le monde de la souffrance, de la maladie, du handicap et de l'éducation, et s'orientent donc vers le parcours de culture générale qui, pendant les trois premières années, leur permet de grandir à leur rythme, de s'épanouir et de se préparer à la confrontation avec la réalité du travail lors de la quatrième année seulement. Dans ce cas aussi l'avis des familles, des parents surtout, joue un rôle important.

On peut donc affirmer que les objectifs pour une formation dans les écoles du tertiaire demeurent les mêmes pour les deux parcours, mais que l'un et l'autre s'adaptent à des jeunes

qui ont des aptitudes, des caractéristiques, des attentes différentes, tout en ayant le même rôle professionnel.

En tenant compte des nécessités croissantes de personnel formé et compétent, dans le domaine sanitaire surtout, disposer de deux voies de formation bien distinctes permet l'insertion d'un grand nombre de jeunes bien préparés dans les écoles supérieures spécialisées et dans les hautes écoles sanitaires et sociales.

L'avenir des maturités spécialisées au Tessin

Jusqu'à récemment, seules les maturités spécialisées sanitaire et sociale étaient offertes au Tessin, alors qu'il existe presque dix orientations différentes au niveau fédéral (voir p. 12). Le Département de l'éducation, de la culture et du sport a décidé d'élargir cette offre: à partir de la rentrée 2014, la maturité artistique cantonale, jusqu'à délivrée au lycée artistique du CSIA (Centre scolaire pour les industries artistiques), sera remplacée par une maturité spécialisée fédérale.

Il s'agit d'un changement remarquable qui souligne à nouveau l'importance des maturités spécialisées pour le canton du Tessin, même si elles restent aujourd'hui limitées au domaine sanitaire, social et artistique. La réflexion et le débat sur la possibilité d'introduire d'autres maturités spécialisées, par exemple dans le domaine sportif, pédagogique ou encore dans celui de la communication viennent juste d'être entamés. Dans un avenir proche, l'une ou l'autre de ces maturités spécialisées pourraient devenir une réalité au sud des Alpes aussi.

Silvia Lucchini

vice-directrice

Scuola Specializzata per le Professioni Sanitarie e Sociali
Ticino

Claudio Del Don

directeur



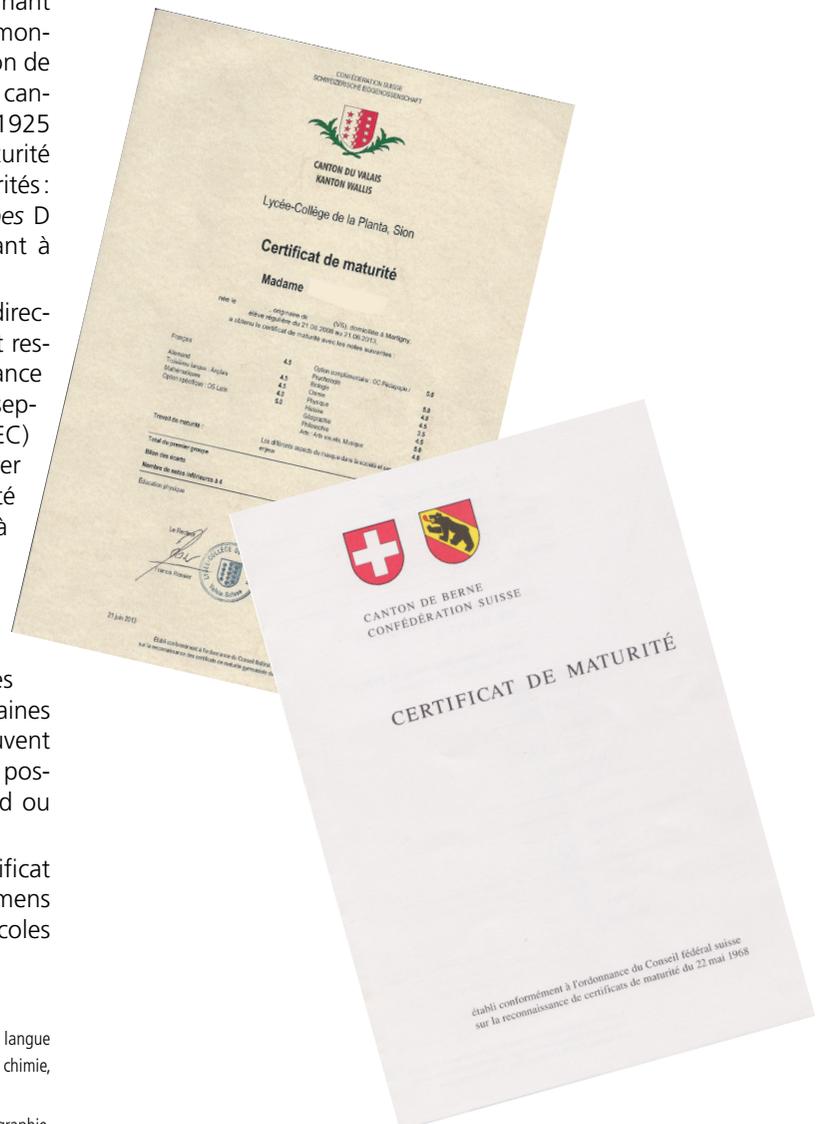
La maturité gymnasiale

La maturité gymnasiale certifie la réussite d'études secondaires supérieures (proposées au gymnase, au lycée ou au collège selon les cantons) et garantit l'accès aux universités et écoles polytechniques suisses. Pour accéder aux HES, les détenteurs d'une maturité gymnasiale doivent suivre des « modules complémentaires » leur permettant d'acquérir des connaissances de base dans un domaine de filière HES et une expérience du monde du travail.

La maturité gymnasiale est la plus ancienne du système de formation suisse: les premières réglementations concernant la fin d'études gymnasiales et l'accès aux universités remontent aussi loin que 1800. Après l'établissement et la révision de règlements au cours du 19^e siècle, d'abord dans certains cantons puis au niveau suisse, la Confédération adopte en 1925 l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM), qui introduit différents types de maturités: A (latin-grec), B (latin-anglais) et C (scientifique). Les types D (langues modernes) et E (économique) apparaîtront quant à eux en 1972 avec l'acceptation d'une nouvelle ORM.

En 1995, la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) adoptent respectivement l'ordonnance / le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM/RRM). Cette septième réforme est fondée sur un plan d'études cadre (PEC) et supprime les différents types de maturité pour instaurer un nouveau système: l'ensemble des disciplines de maturité est constitué des disciplines fondamentales⁵, communes à tous les étudiants, d'une option spécifique (voir le tableau en p. 18), d'une option complémentaire⁶ et du travail de maturité. C'est la « nouvelle maturité ». Une révision de l'ORM/RRM a lieu en 2007 et introduit notamment une nouvelle option complémentaire: l'informatique. Les cantons conservent quelques particularités, comme certaines options spécifiques, la durée des études gymnasiales (souvent trois ans, mais aussi quatre, voire cinq ans) ou encore la possibilité de passer une maturité bilingue (français-allemand ou français-anglais).

Depuis 1932, il est également possible d'obtenir ce certificat en passant l'examen suisse de maturité – auparavant examens fédéraux de maturité –, qui peut être préparé dans des écoles privées ainsi qu'en autodidacte.



5. La langue première, une deuxième langue nationale, une troisième langue (soit une langue nationale, soit l'anglais, soit une langue ancienne), les mathématiques, la biologie, la chimie, la physique, l'histoire, la géographie, les arts visuels et/ou la musique.
6. Physique, chimie, biologie, applications mathématiques, informatique, histoire, géographie, philosophie, enseignement religieux, économie et droit, pédagogie/psychologie, arts visuels, musique, sport.



Introduit dès 1995, l'ORM/RRM est opérationnel dans tous les cantons et toutes les écoles depuis 2003. Les options spécifiques qu'il propose sont autant de profils de formation parmi lesquels les étudiants peuvent choisir. Le tableau ci-dessous présente les certificats de maturité gymnasiale selon les options spécifiques choisies.

Tableau 5 : Maturités cantonales reconnues par la Confédération⁷ selon le canton de domicile, l'option spécifique en 2013 (%)

	Langues anciennes	Une langue moderne	Physique Application des maths	Biologie Chimie	Économie Droit	Philosophie Pédagogie Psychologie	Arts visuels	Musique	Non répartissable
CH	4.8	23.2	9.6	19.3	21.4	6.6	8.6	5.1	0
BE*	0.8	17.9	7.5	17.6	23.0	15.2	10.1	8.0	0
FR*	4.4	33.2	5.9	21.7	23.0	0.2	9.1	2.5	0
GE	4.8	26.8	7.3	25.4	23.1	0.1	9.3	3.0	0.1
JU	4.0	27.0	8.5	30.0	18.5	0.5	7.0	1.5	3.0
NE	1.1	16.0	11.3	27.3	21.4	9.8	10.2	3.0	0
TI	5.1	18.0	12.5	24.4	19.3	0.1	0.3	0	0
VS*	10.8	28.0	10.8	19.4	22.5	0.4	5.4	2.6	0
VD	2.9	16.4	12.6	24.6	20.1	13.7	8.2	1.5	0

Remarque : Les cantons bilingues (*) sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'information : [OFS](#) (page consultée le 19 février 2015)

En Suisse, *une langue moderne* (23.2 %), *économie et droit* (21.4 %) et *biologie et chimie* (19.3 %) sont les options spécifiques qui ont attiré le plus les jeunes Suisses dans leur cursus pour l'obtention d'un certificat de maturité gymnasiale (Tableau 5). Néanmoins, les variations cantonales dans le choix de ces options sont les plus amples. Si dans les cantons du Jura, de Neuchâtel et de Vaud ainsi qu'au Tessin les jeunes privilégient l'option *biologie et chimie*, dans les cantons de Fribourg*, du Valais* et de Genève, la préférence est donnée à l'étude d'une *langue moderne*. L'option *économie et droit* est la plus choisie par les jeunes Bernois*.

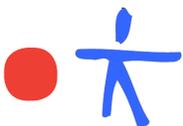
A l'opposé, les *langues anciennes* ne semblent passionner qu'une très faible proportion de gymnasiens suisses, mais l'attrait pour ces études est très variable au niveau cantonal ; il se situe entre 0.8 % pour le canton de Berne* et 10.8 % pour le Valais*. Soulignons aussi que le choix des jeunes Bernois* se porte relativement plus sur la *musique* (8.0 %), que celui des jeunes des autres cantons présentés ici.

Par rapport à la moyenne suisse, les jeunes Vaudois (12.6 %), Tessinois (12.5 %), Neuchâtelois (11.3 %) et Valaisans* (10.8 %) choisissent davantage l'option *physique et application des mathématiques*. Pour l'option *philosophie / pédagogie / psychologie*, ce sont les jeunes Bernois* (15.2 %), Vaudois (13.7 %) et Neuchâtelois (9.8 %) qui la choisissent davantage que la moyenne suisse.

A noter qu'au Tessin un cinquième des jeunes (20.3 %) obtient une maturité gymnasiale sans reconnaissance fédérale.

Elisabetta Pagnossin et Franca Armi, collaboratrices scientifiques, IRDP

7. Le relevé des maturités gymnasiales délivrées à partir de 2012 par l'OFS a été mené de façon exhaustive selon des nouvelles modalités (relevé de données individuelles auprès des cantons). Par conséquent, les données des maturités distribuées par les gymnases suisses sis à l'étranger ne font plus l'objet de ce relevé.



EVAMAR : évaluer la nouvelle maturité

À la suite de la réforme de la maturité gymnasiale (ORM/RRM), la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont décidé de réaliser une évaluation au niveau national: le projet EVAMAR (*Evaluation der Maturitäts-Reform*).

La première phase du projet, EVAMAR I (2002-2004), comprenant trois modules⁸, se présentait sous forme d'enquête par questionnaire auprès du corps enseignant, des directions d'établissement et des étudiants afin de déterminer le jugement qu'ils portaient sur la maturité gymnasiale réformée en 1995. Si les résultats obtenus étaient globalement positifs, une révision partielle du règlement de reconnaissance de la maturité a néanmoins eu lieu en 2007. Elle portait essentiellement sur la revalorisation des disciplines des sciences expérimentales⁹, introduisait des modifications dans le domaine des sciences humaines et sociales¹⁰ et valorisait le travail de maturité par la note qui allait compter pour l'obtention du certificat.

La deuxième phase du projet, EVAMAR II (2005-2008), examinait d'autres aspects, plus qualitatifs, de la formation gymnasiale: il s'agissait en particulier de vérifier si les connaissances et les compétences des étudiants en fin de formation gymnasiale correspondaient aux exigences de toutes les branches universitaires suisses. 3'800 bacheliers suisses ont passé des tests, spécialement conçus pour ce projet, en langue première, en mathématiques et en biologie. Une partie des jeunes de cet échantillon représentatif ont également passé un test sur les compétences transversales pour évaluer leurs aptitudes à entreprendre des études supérieures. Enfin, d'autres sous-projets analysaient également des examens écrits, qui se sont révélés très divers et exigeants, et des travaux de maturité, dont la qualité est apparue comme globalement bonne et dont la valeur formative a été reconnue.

Si les résultats globaux sont assez satisfaisants, il apparaît néanmoins clairement que les compétences d'une partie des étudiants ne sont probablement pas suffisantes dans au moins une branche pour entreprendre des études universitaires. On constate notamment, sans surprise, que les filles font de meilleures performances en langue première et les garçons en mathématiques et en biologie. Cependant, EVAMAR ne portant pas sur des échantillons cantonaux représentatifs, des analyses plus détaillées telles que des comparaisons intercantonales ne se sont pas possibles.

À la suite des résultats obtenus dans cette deuxième phase du projet et des recommandations émises dans le rapport rédigé en 2008 par la Plateforme Gymnase (PGYM), organe spécialisé de la CDIP, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé en 2012, avec le soutien du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), de réaliser cinq sous-projets ayant comme objectif la *Maturité gymnasiale – garantie à long terme de l'accès sans examen*

aux hautes écoles. Cet objectif avait été explicitement énoncé dans la *Déclaration 2011 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation* par le DFI, le Département fédéral de l'économie (DFE) et la CDIP.

Les thèmes des cinq sous-projets sont les suivants:

1. Aptitude générale aux études supérieures: définition des compétences disciplinaires de base
2. Évaluation commune
3. Échanges gymnases – universités
4. Orientation universitaire et de carrière au gymnase
5. Durée des études gymnasiales

Les travaux sont en cours et les rapports concernant trois des sous-projets ont été mis en consultation début 2015¹¹.

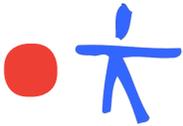
Elisabetta Pagnossin
Franca Armi

collaboratrices scientifiques, IRDP

Anne Froidevaux

journaliste scientifique, IRDP

-
8. Les trois modules sont: Parcours et réussite (M1), Objectifs pédagogiques transversaux (M2), Organisation et développement des établissements (M3).
 9. Plus précisément, avec une note séparée pour chacune des disciplines des sciences expérimentales (biologie, physique et chimie), une augmentation de la dotation horaire pour les mathématiques et les sciences expérimentales et l'informatique devenue une option complémentaire.
 10. L'introduction de la notation séparée pour l'histoire et la géographie, la philosophie pouvait devenir une discipline fondamentale et l'introduction à l'économie et au droit était devenue obligatoire.
 11. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la *Feuille d'information* de la CDIP *Maturités gymnasiales: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles*, ainsi que la [page](#) concernant les procédures de consultation.



La maturité gymnasiale: garantir l'accès aux universités

La « nouvelle maturité » est l'objet de travaux visant à assurer son atout majeur: garantir un accès direct aux universités et aux écoles polytechniques en maintenant la qualité de la formation et en offrant aux étudiants une palette de disciplines à choix. Rencontre avec **François Piccand**, chef du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré à Fribourg pour en savoir plus sur les projets en cours.

François Piccand, qu'est-ce que la « nouvelle maturité », en quelques mots ?

Elle est le fruit d'une réflexion qui a débuté au milieu des années quatre-vingts et qui s'est concrétisée en 1994 par l'élaboration d'un plan d'études cadre (PEC). Ce dernier apporte

notamment une définition commune des objectifs de l'enseignement gymnasial et promet un enseignement sur la base d'objectifs. Par la définition de champs de compétences

Nous travaillons à garantir la qualité et la comparabilité de la maturité gymnasiale avec d'autres outils que l'épreuve unique. Il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.

générales dans lesquels s'inscrivent les différentes disciplines, un accent important est également mis sur l'interdisciplinarité. L'individualisation des parcours de formation constitue également une caractéristique importante de cette « nouvelle maturité »: l'éventail des disciplines et options permet de répondre aux intérêts personnels des élèves.

La maturité gymnasiale a été évaluée dans le cadre des études EVAMAR en 2004 et en 2008. A quoi cela a-t-il mené ?

Globalement, ces évaluations ont montré que la qualité était au rendez-vous tout en soulevant des points à améliorer. Des travaux ont donc été envisagés sous la forme de cinq sous-projets lancés par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Quatre d'entre eux sont actuellement en cours ou en consultation¹². Il s'agit de continuer d'assurer la qualité et la comparabilité entre les maturités délivrées dans les cantons. Se pose en toile de fond la question de l'accès direct à l'université, car c'est un système particulier qui n'existe à ma connaissance qu'en Suisse et en Flandre: les universités ne déterminent pas elles-mêmes leurs propres conditions d'admission et ne sélectionnent pas leurs étudiants, cela se fait à l'étape précédente. Ce processus peut étonner et susciter des doutes sur la qualité. Mais lorsque

12. Pour le calendrier de réalisation des projets, consulter la Feuille d'information de la CDIP Maturités gymnasiale: garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles, ainsi que la page concernant les procédures de consultation.



François Piccand
Chef du Service de l'enseignement
secondaire du 2^e degré, Fribourg

Propos recueillis par
Anne Froidevaux
journaliste scientifique, IRDP

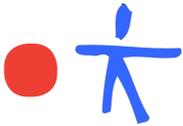
l'on connaît bien le système et que l'on tient compte du fait que seul 20 % environ d'une classe d'âge obtient une maturité, ce qui est très sélectif, on comprend qu'il s'agit d'une logique différente impliquant ses propres critères de qualité.

Justement, comment les sous-projets lancés par la CDIP contribuent-ils à garantir la qualité de la formation gymnasiale ?

Le premier sous-projet suscite beaucoup d'attentes. Il doit définir dans deux disciplines – la langue de scolarisation et les mathématiques – les compétences de base à atteindre au cours des études gymnasiales, minimum nécessaire pour commencer un cursus universitaire. Cela nous amènera à introduire des éléments concrets dans le PEC et ainsi à renforcer son rôle de pilotage. Ce projet est aussi une manière de répondre aux critiques faites au système dit de la double compensation, qui permet d'obtenir une maturité même en ayant de graves lacunes dans une discipline si l'on parvient à la compenser dans d'autres branches. En fixant des compétences de base en mathématiques et en français, on agit sur le contenu plutôt que sur le système de promotion afin de maintenir la qualité. L'introduction de compétences de base peut également susciter des craintes, comme celle de voir ces compétences devenir le but à atteindre et non plus un seuil minimum à dépasser au cours des études. Nous en sommes conscients et c'est un écueil que nous allons travailler à éviter.

Sur quoi les autres sous-projets portent-ils ?

L'un d'entre eux a pour but de renforcer les échanges entre les gymnases et les universités. Notre système reposant sur l'accès direct aux hautes écoles, maintenir de bonnes relations et développer une connaissance mutuelle est fondamental pour garantir la qualité. On y a d'ailleurs déjà travaillé par le passé et le groupe chargé de ce projet bénéficie de plusieurs expériences antérieures. L'un des champs d'action qui ont été déterminés concerne les cantons qui n'ont pas d'université et vise à favoriser la collaboration avec des experts universitaires lors des examens de maturité. La transition fait l'objet d'un autre sous-projet, dirigé par la Conférence suisse des directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU). C'est un domaine assez complexe car il n'implique pas uniquement des questions d'ordre scolaire mais également des facteurs plus personnels liés au départ du domicile parental ou au changement de lieu de vie par exemple.



L'un des sous-projets concerne l'évaluation commune. Cela signifie-t-il qu'on vise un examen de maturité unique pour toute la Suisse ?

Non, ce n'est pas le but. La question des examens ressort de la législation cantonale. Des évolutions importantes ont par ailleurs déjà eu lieu : alors qu'auparavant il n'était pas rare que chaque enseignant réalise sa propre épreuve de maturité, aujourd'hui elles sont constituées principalement au niveau de l'établissement ou d'un ensemble d'établissements, et parfois du canton. C'est d'ailleurs ce que cherche à encourager le groupe chargé de ce sous-projet en proposant des méthodes d'évaluation commune, qui favorisent la collaboration entre enseignants et entre établissements. Je sais que cette question suscite des interrogations, mais il faut tenir compte du fait que ce système met en œuvre différents moyens pour garantir la qualité et la comparabilité, et il a des avantages : pour éviter l'effet *teaching to the test* de l'examen unique, c'est-à-dire le bachotage, on privilégie l'ouverture laissée à l'enseignant afin qu'il puisse adapter son programme en fonction de certains critères propres à sa classe et évaluer les étudiants au plus près de ce qui a été enseigné.

Au fond, les questions qui se posent sont encore et toujours celles de la comparabilité et de la qualité...

Oui et nous y travaillons mais avec d'autres outils que l'épreuve unique. Encourager les enseignants à collaborer à la conception des examens pour assurer que les objectifs fixés sont atteints en est un. Le PEC, l'introduction de compétences de bases en mathématiques et en français en sont d'autres. Un tel système repose également sur le soin que l'on porte aux relations entre gymnases et universités... En d'autres mots, il s'agit d'un pilotage différencié, mené à plusieurs niveaux.

La question de l'intégration de l'informatique dans la formation gymnasiale se fait de plus en plus insistante. Que pensez-vous de ce débat ?

En réalité, le mouvement est déjà ancien. On ne peut pas dire que les gymnases ont été imperméables à ce phénomène : dès les débuts de l'informatique, on a donné des cours facultatifs dans les écoles et, en 2007, elle est devenue une option complémentaire au même titre que la physique, l'économie et le droit ou les arts visuels. L'intérêt existe bel et bien, mais la question se pose ici en d'autres termes, tout d'abord ceux de la définition : qu'est-ce qu'enseigner l'informatique ? Cela peut recouvrir des types d'apprentissage très différents, de la bureautique à l'utilisation de bases de données ou à la compréhension d'un logarithme. Cela pose également la question de la formation générale : de quoi est-elle faite ? L'informatique doit-elle en faire partie pour tous les étudiants ? Il ne faut pas oublier les aspects pratiques : où placer cet enseignement dans la grille horaire ? Au détriment de quelle autre branche ? Et qui donnera cet enseignement ? Comment seront formés ces en-

seignants ? Rendre opérationnelle l'intégration d'une nouvelle branche telle que l'informatique, on le voit, exige de prendre le temps de la réflexion.

Finalement, n'est-ce pas la maturité en tant que formation générale qui est interrogée ?

C'est une question fondamentale. La maturité gymnasiale vise deux objectifs principaux : offrir un accès direct aux universités et dispenser une formation générale, qui accompagnera les étudiants tout au long de leur vie et en fera « l'élite de demain », selon les

termes du règlement de reconnaissance de la maturité (RRM). Or on observe aujourd'hui que les étudiants font des choix prag-

Il est inutile de mettre les maturités gymnasiale et professionnelle en compétition : ce sont deux titres qui offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables.

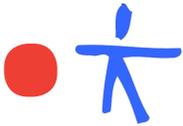
matiques et s'orientent vers des formations dans lesquelles ils voient une utilité à court terme et de meilleures chances de trouver un emploi. Cette génération n'est pas très idéaliste et je ne sais pas si le concept de formation générale lui convient. Ceci dit, la maturité gymnasiale garde tout son sens, non seulement parce qu'au-delà de la vision large qu'elle propose, elle permet une spécialisation grâce aux options spécifiques et complémentaires, mais aussi parce qu'elle constitue une phase de découverte et d'approfondissement du projet professionnel. C'est certain : on continuera d'avoir besoin de jeunes disposant d'une formation générale solide et académique, quel que soit le domaine d'études choisi plus tard.

Peut-on parler de concurrence avec les maturités professionnelles ?

En lisant certaines prises de position dans les journaux, on peut en effet relever une tendance à opposer ces deux voies de formation. Je juge cependant inutile de les mettre en compétition. Les deux titres offrent des perspectives intéressantes mais pas interchangeables : on n'entre pas directement à l'université avec une maturité professionnelle mais grâce à une passerelle (la « passerelle maturité professionnelle – hautes écoles universitaires »). Il en va de même pour l'entrée en HES avec une maturité gymnasiale. Il ne s'agit pas de dire que l'une ou l'autre est meilleure ou moins bien, mais d'être conscient que ce sont véritablement des parcours différents, que l'on entreprend avec des objectifs différents et desquels on sort avec des connaissances et compétences différentes.



[Consultez les publications et références concernant la maturité gymnasiale dans la bibliographie sélective en ligne](#)



Le scuole di maturità nel canton Ticino

Dalla fondazione del primo liceo cantonale a Lugano, nel 1852, si dovette aspettare ben oltre un secolo per veder istituiti nel Canton Ticino gli altri quattro licei, ovvero quelli di Bellinzona e Locarno (negli anni Settanta) e infine i licei di Mendrisio e di Lugano 2, uniformemente distribuiti sul territorio del Cantone allo scopo di poter dare a tutti gli allievi le stesse opportunità di studio.

L'evoluzione storica della formazione liceale

L'evoluzione della formazione liceale è quindi proseguita nell'ultimo quarantennio ad un ritmo impressionante: basti pensare che nel 1969 il tasso di maturità in Ticino – pari al 4,7% – era inferiore al tasso medio nazionale (6,7%), mentre oggi è statisticamente superiore, attestandosi attorno al 30% dell'intera popolazione coetanea (complessivamente 3'700 studenti, a cui si possono anche aggiungere

i 1'300 studenti della Scuola cantonale di commercio) a fronte di un 20% a livello nazionale.

Il forte aumento del tasso di maturità, quadruplicato in quarant'anni,

è indubbiamente la conseguenza della scelta politica – che non è evidentemente un'esclusiva del Canton Ticino – di offrire a tutti i giovani, indipendentemente dal sesso o dall'estrazione sociale, la possibilità di seguire una formazione superiore. Cosicché, se nel 1980 il tasso di maturità indicava per il Ticino una minoranza accentuata per le ragazze (10%) rispetto ai ragazzi (20%), nel 2010 esso ha ribaltato le percentuali a favore delle ragazze (il 34% contro il 26% dei ragazzi). Anche i dati recenti riguardanti le scelte scolastiche alla fine della scuola dell'obbligo confermano questa tendenza: il 40% degli allievi licenziati dalla Scuola media ha scelto di proseguire la formazione in una scuola media superiore e di questi ben il 56% sono ragazze.

L'offerta qualitativa dei licei ticinesi

L'impegno politico del Canton Ticino per una democratizzazione degli studi si è attuato anche nel garantire a tutte le sedi liceali le stesse offerte formative. Quasi tutte le opzioni specifiche e le opzioni complementari, previste dall'«Ordinanza del Consiglio federale / Regolamento della CDPE concernente il riconoscimento degli attestati di maturità liceale (RRM)»

Continuer de préparer les jeunes aux études universitaires au Tessin représente un réel défi dans un système dont différents degrés connaissent des réformes; dans ce contexte, il est vital de maintenir un dialogue et une collaboration étroite avec les différents acteurs concernés

del 16 gennaio/15 febbraio 1995, sono ugualmente presenti a Mendrisio come a Locarno o a Bellinzona e Lugano. Non solo: l'Ufficio dell'insegnamento medio superiore (UIMS), che si occupa della gestione del settore medio superiore, si sta attivando anche per ampliare l'offerta formativa attraverso la proposta dell'opzione specifica di musica e di arti visive.

Occorre anche notare che per favorire il proseguimento degli studi da parte di sportivi e artisti d'élite, fra i quali vanno annoverati anche studenti d'Oltralpe che fanno capo al Centro nazionale di Tenero per lo svolgimento dei propri allenamenti, dal settembre 2014 è stata data la possibilità ai talenti dello sport e della musica di seguire una formazione liceale articolata su cinque anni anziché quattro istituendo, presso il vicino Liceo

CONFEDERAZIONE SVIZZERA
REPUBLICA E CANTONE DEL TICINO

ATTESTATO RILASCIATO CONFORMEMENTE ALL'ORDINANZA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO
SUL RICONOSCIMENTO DEGLI ATTESTATI DI MATURITÀ DEL 22 MAGGIO 1968

LICEO CANTONALE DI LUGANO 1

ATTESTATO DI MATURITÀ

COGNOME _____ NOME _____
DI _____

COMUNE DI ORIGINE _____
(nazionalità e luogo di nascita)

DATA DI NASCITA _____

HA FREQUENTATO IL LICEO CANTONALE DAL SETTEMBRE 1988
AL GIUGNO 1992 E HA CONSEGUITO LA MATURITÀ* DI TIPO C

CON IL SEGUENTE RISULTATO:

Italiano 4*	Inglese 4	Scienze economiche -	Chimica 4
Greco -	Spagnolo -	Matematica 4*	Biologia 4
Latino -	Storia 5	Geometria descrittiva 4	Disegno -
Tedesco 4*	Geografia 4	Fisica 4*	Musica 6
Francese -			
			Totale: punti 63

Materie prescritte nell'ambito cantonale:
Filosofia 4 Materia opzionale: Antropologia 5
Seminario: Matematica 5

Totale complessivo: punti 77

Educazione fisica 5 Insegnamento religioso _____

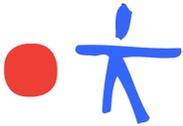
Materie facoltative: _____

Bellinzona, 30 giugno 1992

DIPARTIMENTO DELL'ISTRUZIONE E DELLA CULTURA
IL CONSIGLIERE DI STATO DIRETTORE _____

IL DIRETTORE DEL LICEO _____

UNIVERSITÉS SUISSES
LUGANO



di Locarno, una classe speciale con la possibilità per la parte di allievi svizzero-tedeschi di seguire alcune lezioni nella loro lingua madre.

Inoltre, sempre al Liceo di Locarno, ha preso avvio nel settembre 2014 un percorso di maturità bilingue italiano-tedesco all'interno di una classe di seconda; a dire il vero l'offerta bilingue non è una novità a livello ticinese, visto che la Scuola cantonale di commercio di Bellinzona la sta già sperimentando in alcune classi da più anni attraverso l'insegnamento bilingue italiano-francese e italiano-tedesco in più discipline.

La valorizzazione dell'aggiornamento dei docenti

Affinché l'offerta formativa liceale possa essere mantenuta ad un buon livello, è necessario dare le giuste opportunità ai docenti per la loro formazione continua. Per questa ragione il Dipartimento dell'educazione, della cultura e dello sport (DECS) regolamenta in maniera attenta anche l'aggiornamento dei docenti. Mediante l'UIMS vengono quindi regolarmente organizzati e attuati dei corsi nelle diverse discipline.

A mo' di esempio, nel 2014 i corsi d'aggiornamento organizzati dall'UIMS in collaborazione con le scuole medie superiori sono stati 28, determinando un significativo aumento rispetto agli anni precedenti (2013: 24; 2012: 18; 2010-11: 15; 2008-09: 6). Le partecipazioni a questi corsi sono state 541 e hanno coinvolto la stragrande maggioranza del corpo docenti (578 nel 2014). I corsi organizzati hanno principalmente carattere disciplinare e didattico e riguardano quasi l'intero ventaglio delle materie.

Va sottolineato che, proprio per assecondare le effettive esigenze del corpo docenti, sono attivi a livello cantonale, per ogni materia o area disciplinare, dei gruppi di docenti (in rappresentanza di tutte le sedi SMS) fra i cui compiti figura appunto quello di proporre delle tematiche per l'aggiornamento.

Considerazioni finali

Le scuole medie superiori si situano fra la Scuola media e l'Università: in quattro anni devono dare all'allievo la maturità necessaria per intraprendere studi superiori e per svolgere un ruolo attivo e responsabile nella società. Un compito non facile che, a seguito dei cambiamenti che avvengono nella società e negli altri ordini scolastici, richiede un continuo aggiornamento dei piani di studio.

In Ticino, nella Scuola media è attualmente in atto una profonda riforma degli studi, imposta dal concordato HarmoS, mentre il mondo accademico è pure in continuo sviluppo: si pensi all'avvento, solo sedici anni fa, dell'Università della Svizzera italiana, che è nata con tre facoltà e che oggi ne conta ben cinque. Va da sé che sono di assoluta importanza un continuo dialogo e una concreta collaborazione con i responsabili e i docenti dei due ordini di scuola fra i quali le scuole medie superiori sono chiamate ad operare.

L'UIMS presta pure molta attenzione ai lavori in fase di svolgimento a livello nazionale, prendendovi parte anche attivamente. Citiamo in particolare i progetti gestiti dalla Conferenza svizzera dei servizi dell'insegnamento secondario II formazione generale (CESFG): «garanzia a lungo termine dell'accesso agli studi universitari» (vedi p. 17) o «l'informatica nella formazione liceale».

Daniele Sartori
capo dell'Ufficio dell'insegnamento medio superiore, Tessin

Résumé

Alors qu'il n'y a eu pendant longtemps qu'un seul lycée au Tessin, celui de Lugano fondé en 1852, la formation gymnasiale s'y est développée rapidement dès les années 1970 afin de donner les mêmes opportunités à tous les jeunes Tessinois. Il existe actuellement cinq lycées dans le canton, et si le taux de maturité était inférieur à la moyenne suisse en 1969, il le dépasse aujourd'hui. Presque toutes les options spécifiques et complémentaires prévues par le règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) (voir p. 17) y sont proposées dans les cinq lycées et l'offre va s'élargir avec des options spécifiques en musique et en arts visuels. Au Tessin, les étudiants peuvent également choisir une maturité bilingue dans des sections de la Scuola cantonale di commercio de Bellinzona (italien-allemand et italien-français) et du Liceo di Locarno (italien-allemand). Pour assurer le maintien d'un niveau élevé de formation, le canton du Tessin mise notamment sur la formation continue des enseignants et leur propose une large offre de cours.

Continuer de préparer les jeunes aux études universitaires au Tessin représente un réel défi dans un système dont différents degrés connaissent des réformes; dans ce contexte, il est vital de maintenir un dialogue et une collaboration étroite avec les différents acteurs concernés.

Informations et données sur l'Espace romand de la formation

Quelles sont les conditions de promotion de l'école obligatoire vers les écoles de culture générale (ECG) ou le gymnase dans le canton de Vaud ou dans le Jura ? Quelles sont les différentes structures de l'enseignement dans les gymnases et les ECG des cantons romands ? Quels sont les effectifs prévus ces prochaines années en formation professionnelle initiale dans les cantons romands ?

Vous trouverez les réponses à ces questions dans les *tableaux comparatifs des données intercantionales* ainsi que dans les *Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation*. L'IRD P récolte régulièrement auprès de différentes sources (cantons, OFS, etc.) de nombreuses informations concernant l'école dans les cantons romands et au Tessin et sur différentes thématiques telles que les grilles-horaires, les temps d'enseignement, les moyens d'enseignement utilisés, les effectifs et tailles moyennes des classes, les modalités d'évaluation, etc.

Toutes ces données peuvent être consultées sur www.irdp.ch

- [Tableaux comparatifs des données intercantionales](#)
- Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation. Pour consulter la dernière version : [2014](#)

A suivre ! Ces données seront réunies prochainement dans un espace dédié aux indicateurs de l'Espace romand de la formation sur le nouveau site de l'IRD P.

 [Bibliographie sélective sur les trois maturités](#)

Publications de l'IRD P

Parus récemment

- De Pietro, J.-F. (2014). *Des approches plurielles, oui mais combien?*. In Ch. Troncy (dir.), *Didactique du plurilinguisme: approches plurielles des langues et des cultures: autour de Michel Candelier* (pp. 227-237). Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- De Pietro, J.-F. (2014). *Quelle voie pour le passif? : vers une approche didactique de la grammaire*. In M. Avanzi (dir.) et al., *Enseignement du français: les apports de la recherche en linguistique: réflexions en l'honneur de Marie-José Béguelin* (pp. 231-252). Bruxelles: P.I.E. Peter Lang.
- Pagnossin, E., Armi, F. & Matei, A. (2014). *Vers le monitoring de l'Espace romand de la formation : un état des lieux*. Neuchâtel : IRDP.

Sur l'évaluation en lien avec le PER

- Carulla, C., Corti, D., Kassam, S. & Ruiz-Primo, M.-A. (2015, à paraître). *Outil pour la caractérisation d'items mathématiques d'épreuves externes*. In ADMEE-Europe, *L'évaluation à la lumière des contextes et des disciplines: actes du 27^e colloque de l'ADMEE-Europe, 28-29-30 janvier 2015 à Liège* [Publication online]. Liège : Université de Liège.
- De Pietro, J.-F. (2015). *Formats d'activités et statut des objets à enseigner/évaluer*. *Formation et pratiques d'enseignement en questions*, 19, 43-53.
- Roth, M., De Pietro, J.-F. & Sánchez Abchi, V. (2015, à paraître). *Qu'évalue-t-on dans la compréhension écrite? Statut des objets et formats d'activité: présentation dans le cadre d'un symposium organisé par M. Brianchon et J.-F. de Pietro*. In ADMEE-Europe, *L'évaluation à la lumière des contextes et des disciplines: actes du 27^e colloque de l'ADMEE-Europe, 28-29-30 janvier 2015 à Liège* [Publication online]. Liège : Université de Liège.
- Roth, M., De Pietro, J.-F. & Sánchez Abchi, V. (2014). *Comment évaluer la lecture en référence au Plan d'études romand?*. *Forumlecture.ch*, 3.

 [Liste complète des publications sur les travaux sur les épreuves romandes communes](#)



Contact:

IRD P / Secteur Documentation
 Fbg de l'Hôpital 45
 Case postale 556
 CH-2002 Neuchâtel
 Tél. +41 32 889 86 18
 Fax +41 32 889 69 71
documentation@irdp.ch
www.irdp.ch



Parole aux partenaires

Dans sa nouvelle formule, le Bulletin de la CIIP donne l'occasion aux associations partenaires d'exprimer, si elles le souhaitent, leur opinion et leurs suggestions sur la thématique retenue à partir des souhaits et réflexions exprimés dans la commission consultative des associations partenaires (COPAR).

La COPAR est l'organe ad hoc réunissant les représentants des associations précitées, ainsi que des milieux de la recherche en éducation, et des représentants de conférences de la CIIP. Elle procède régulièrement à des échanges d'informations et conduit des réflexions communes, pouvant amener à des recommandations pour l'amélioration du système éducatif dans le cadre de l'Espace romand de la formation.



Fédération des Associations de Parents d'Élèves de la Suisse Romande et du Tessin ([FAPERT](#))



Syndicat des enseignants romands ([SER](#))



Conférence latine des chefs d'établissement de la scolarité obligatoire ([CLACESO](#)) (fusion AIDEP et CRoTCES)



Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses romands et tessinois ([CDGSRT](#))



Des maturités plus nombreuses et meilleures

Entre la presse qui reprend les paroles d'un Conseiller fédéral pour marteler qu'il faudrait moins de maturités et plus d'apprentissages, et la constatation qu'en réalité le nombre d'emplois à haut niveau de formation augmente et que la Suisse a besoin d'une tertiarisation des qualifications, il faut choisir ! L'Espace suisse de la formation l'a fait, en élargissant l'offre de formation au secondaire II et l'accès aux hautes études.

Il ne fait aucun doute qu'entre la fin des années 80 et aujourd'hui, le marché de l'emploi en Suisse a vu fondre le nombre de postes non qualifiés, pour constater une explosion des besoins en postes hautement qualifiés. En réponse à cette évolution, la Confédération a fait preuve de clairvoyance en mettant en œuvre dès les années 90 des réformes de fond : création des hautes Écoles spécialisées (HES) et mise en place de la maturité professionnelle permettant d'y accéder. Pourtant, ces mesures n'ont pas encore porté tous les fruits escomptés, et bien des secteurs en sont à devoir importer le personnel adéquat, particulièrement dans les domaines scientifiques et techniques. Ce bulletin d'information CIIP est donc bienvenu pour éclaircir un peu le dédale de ces voies de formation, qui relèvent tour à tour d'instances cantonales, intercantionales ou fédérales.

Trop de matus ?

Le 28 octobre 2012 dans la NZZ am Sonntag, Johann Schneider-Ammann, le Ministre de l'économie, créait la polémique en affirmant qu'il souhaitait moins de maturités et plus d'apprentissages. Son analyse et le débat qui s'en est suivi ont semblé laisser complètement de côté les maturités professionnelles et le fait que leur taux a plus que doublé entre 1999 et 2014, et qu'en 2014, près de 40 % des maturités obtenues étaient des maturités professionnelles, contre 53 % d'académiques. En opposant maturités et apprentissages, une bonne partie de la classe politique et de la population ignorent la nécessité impérieuse pour la Suisse de tertiarisation des qualifications. Face aux exigences croissantes du marché du travail, il ne s'agit pas de se replier sur l'apprentissage, au contraire il faut se donner les moyens d'augmenter le taux global de maturités en mettant l'accent avant tout sur la maturité professionnelle en apprentissage. A une époque où le nombre de parcours non linéaires, d'hésitations, de changements de cap est considérable chez les jeunes qui doivent choisir leur avenir professionnel, assurer l'accès à une maturité professionnelle permettrait de mieux profiler l'apprentissage, pour des élèves ayant de bonnes aptitudes scolaires, et de le rendre tout aussi attractif que la formation gymnasiale.

En quinze ans, le taux de maturités, académiques, professionnelles et spécialisées (dès 2008) a passé de 25,1 à 37,5 %. Dans le même temps le nombre d'emplois non qualifiés a baissé et le taux de qualification indispensable a augmenté dans bien des secteurs et la principale pénurie de personnel compétent se situe au niveau des gens au bénéfice d'une formation tertiaire (voir les travaux de l'économiste bâlois George Sheldon). Il semble donc indispensable que se développent encore ces voies d'accès au tertiaire, et que se multiplient les encouragements à viser l'obtention d'une maturité. L'Union syndicale suisse (USS), avec laquelle le SER a établi de nombreuses occasions de collaboration, a bien raison de s'exclamer : *Même pour les apprenti(e)s, la maturité n'est plus un luxe !*¹

Quant à cette volonté de restreindre le nombre des maturités, elle semble rejoindre certains courants que le SER dans son his-

¹ Véronique Polito, secrétaire centrale de l'USS, article du 21 novembre 2012.



Dessin de Yves Giroud, paru dans l'Éducateur



toire de 150 ans a bien connus. « *Ce même scepticisme était très répandu dans les élites européennes au début du XX^e siècle lorsqu'il s'agissait de rendre l'école secondaire obligatoire à toute la population. A chaque expansion du système de formation, les élites conservatrices craignaient un nivellement par le bas – et à chaque fois, leurs craintes se sont révélées infondées. Rien ne nous empêche donc d'investir davantage dans les compétences générales d'une partie grandissante de notre jeunesse en élargissant l'accès à la maturité. Au contraire, dans un contexte de rapide changement technologique, ce serait une erreur de ne pas le faire.* »²

La culture romande et l'alémanique

Pour faire court, les cantons alémaniques ont tendance à privilégier les formations professionnelles et les cantons latins mettent l'accent sur les formations académiques. Ce que les réalités socio-économiques ne suffisent pas à expliquer, il s'agit de raisons culturelles plus profondes. Au 20 % du taux national des maturités gymnasiales, correspondent pour 2014, plus de 23 % pour Neuchâtel, Jura, Vaud et Fribourg et 29 % pour Genève et le Tessin. Mais il en va de même pour l'ensemble des trois maturités, où les cantons de la Suisse latine sont au-dessus de la moyenne nationale. Bien que sensiblement avancés dans les processus d'harmonisation par rapport à la Suisse alémanique, les cantons romands ont encore des organisations administratives très différentes de sélection et de promotion à l'école obligatoire et au secondaire II. Et pourtant la pression des élèves, des parents et de la population pour les filières conduisant à la maturité gymnasiale semble commune et bien plus importante qu'outre Sarine. Il semble y avoir de plus, en Suisse romande, un consensus pour ne pas jouer l'apprentissage contre les études. Une recherche sociologique serait intéressante pour expliquer ces importantes différences.

Là aussi, la progression du taux des maturités professionnelles, même si elle a été importante, n'a pas semblé répondre à tous les espoirs. Et c'est peut-être son manque de perméabilité qui la rend moins attractive que la matu académique. En effet, si la maturité gymnasiale donne en principe accès à toutes les universités, la maturité professionnelle ne permet l'accès aux HES que dans les domaines apparentés à la profession (LEHE art. 25). L'importance primordiale donnée aux compétences spécifiques par rapport aux compétences transdisciplinaires en est peut-être aussi une faiblesse. A cet égard, le choix d'établir un Plan d'études cadre romand pour la maturité professionnelle (PEC MP) est de nature à pallier plus rapidement ces défauts et à faire bénéficier les étudiants d'une qualité harmonisée et d'une garantie d'égalité de traitement, comme d'une mobilité facilitée. Toutes améliorations qui devraient à terme augmenter l'attractivité de la filière professionnelle.

La réalité des parcours non linéaires, des choix hésitants, des ruptures, des errances parfois chaotiques constatés entre l'école obligatoire et la vie professionnelle est à l'origine de nombreuses préoccupations politiques, et de multiples opportunités de réflexion (les *Assises 2014* organisées par le SER par exemple). C'est un fait avéré qui interroge et semble faire partie du difficile processus de la formation. Il n'empêche que tout éducative qu'elle soit, cette errance est aussi la source d'inquiétudes, de souffrances et de temps perdu que l'école et la société se doivent d'essayer de limiter. En ce sens, l'amélioration de l'attractivité des filières et des choix à faire ne peut être que bénéfique.

Tout commence à l'école obligatoire

Quelle que soit la carrière scolaire et professionnelle choisie et réalisée plus tard, les connaissances, les compétences, les aptitudes solidement développées et acquises l'auront été dans cette pépinière de la vie qu'est l'école obligatoire. Pour le SER qui travaille depuis un siècle et demi à la construction d'une école obligatoire de qualité, il ne fait aucun doute qu'on ne peut construire que sur des bases solides, non seulement scolaires, mais aussi éducatives. La réussite ultérieure a souvent pour facteur décisif une période harmonieuse dans la petite enfance, à l'école primaire et au secondaire I. C'est un élément que le SER a rappelé dans son *Livre blanc* publié en 2011 (voir encadré).

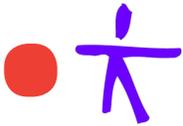
Georges Pasquier
Président du SER

La qualité de la peinture est fonction du fond d'accrochage

Comme pour la peinture, les apprentissages et l'acquisition des savoirs ont besoin d'un bon fond d'accrochage. Tout échec scolaire révèle des lacunes dans les apprentissages de base. Porter la plus grande attention dans les premiers degrés de l'école et dans les prémices de chaque apprentissage c'est assurer que le développement de l'individu et sa formation générale se réalisent sur des bases solides, c'est garantir le dépistage des difficultés dès leur origine, c'est soigner dès le départ les manques et les handicaps qui s'avèrent générateurs d'échecs et d'exclusion lorsqu'ils ne sont pas pris en compte à temps.

Livre blanc du SER (p. 3)

² Trop de maturités en Suisse ? Les qualifications demandées par l'économie suggèrent le contraire. Daniel Oesch in *Le Temps*, lundi 12 novembre 2012.

**29 juin - 1^{er} juillet 2015****SSRE Congrès 2015, St-Gall**

Thème: « Discours sur la qualité et l'éducation ».

Organisation: Société suisse pour la recherche en éducation (SSRE).

davantage sur www.sgbf2015.phsg.ch

4 novembre 2015**RomandTlc 2015: oralité et différenciation**

L'édition 2015 de la journée RomandTlc aura lieu le mercredi 4.11.2015 au collège Simondi à Genève (chemin Eugène-Rigot 3), de 9h30 à 16h30.

Cette « journée intercantonale d'intégration des MITIC dans la pédagogie » est réservée aux enseignants, responsables de branche, personnes ressources MITIC et « formateurs de formateurs » (F3 MITIC).

Pour cette édition, l'accent sera mis sur les ressources électroniques d'enseignement et d'apprentissage en lien d'une part avec l'*oralité* à travers l'enseignement des langues et, d'autre part, avec la *différenciation* au sens large en proposant des outils qui permettent de prendre en compte les différents niveaux dans une classe.

Pour répondre aux demandes formulées par les participants des précédentes éditions, plusieurs ateliers pratiques de 90 minutes seront proposés.

Le programme détaillé de la journée sera prochainement disponible via le site www.ciip.ch.

Le nombre de places étant limité, les personnes intéressées sont priées de s'adresser aux responsables cantonaux MITIC afin de connaître les modalités d'inscription.

2 septembre 2015**Journée de réflexion de la pédagogie spécialisée, Berne**

Thème: « Transition: Accompagner, orienter, coordonner – de l'école obligatoire aux formations postobligatoires et professionnelles ».

Organisation: Conférence latine de la pédagogie spécialisée (CLPS), dans le cadre du 9^e Congrès du Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS).

davantage sur www.szh.ch/congres

20 novembre 2015**Journée d'étude IRDP – section suisse de l'ADMEE-Europe – AIRDF. « Les pratiques évaluatives des enseignants: au regard de quels référentiels? »**

Nous approfondirons la connaissance des pratiques d'évaluation des enseignants en Suisse romande en nous focalisant plus spécifiquement sur les référentiels auxquels ont recours les enseignants lorsqu'ils évaluent. Plus d'informations prochainement sur www.irdp.ch

23-27 novembre 2015**Semaine romande de la lecture**

Thème: « De bouche à oreille, lecture orale... ».

Organisation: Syndicat des enseignants romands (SER).

davantage sur www.semaine-lecture-romande.ch

➔ **Bibliographie sélective sur les trois maturités** ⬅

➔ Acronymes ⬅

IMPR ES SUM

CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Bulletin CIIP no 2, juin 2015

Rédaction:

Olivier Maradan, Anne Froidevaux, Jean-Pascal Mougin

Mise en page:

Concetta Coppola

Éditeur et ©:

Secrétariat général de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)
Faubourg de l'Hôpital 68,
Case postale 556, CH-2002 Neuchâtel

Téléphone/Fax/E-mail:

+41 32 889 69 72 / +41 32 889 69 73 / ciip@ne.ch

Édition en ligne:

www.ciip.ch